



République du Sénégal  
Un Peuple – Un But – Une Foi



Ministère de la Famille, du Développement Social  
et de la Solidarité Nationale

Cellule de Suivi des Projets et Programmes  
de Lutte contre la Pauvreté

**Atelier de Réflexion  
sur le Nouveau Cadre Institutionnel  
du Ministère de la Famille, du Développement  
Social et de la Solidarité Nationale**

Hôtel Palm Beach/Saly Portudal  
du 03 au 05 novembre 2003

**RAPPORT FINAL**

Avec le concours financier de



Novembre 2003



# S O M M A I R E



<b>SIGLES ET ABREVIATIONS</b>	<b>2</b>
<b>I - RAPPEL DU CONTEXTE ET DES TDR</b>	<b>3</b>
1.1- Objectifs du séminaire	4
1.2 - Résultats attendus	5
<b>II - DEROULEMENT DU SEMINAIRE</b>	<b>6</b>
2.1 - Cérémonie d'ouverture	6
2.2- Plénière 1	8
2.3 - Déroulement des ateliers	8
2.4 - Plénière 2	9
2.5 - Cérémonie de clôture	10
<b>III - PARTICIPATION</b>	<b>11</b>
<b>IV - RESULTATS</b>	<b>13</b>
4.1 - Cérémonie d'ouverture	13
4.1.1 - Allocution du Monsieur Ousmane KA, Coordonnateur de la CSO-PLCP	15
4.1.2 - Allocution de Madame Awa Gueye KEBE, Ministre de la Famille, du Développement Social et de la Solidarité Nationale	18
4.2 - Plénière 1 : Présentation des rapports introductifs	33
4.3 - Plénière 2 : Restitution des travaux d'ateliers	34
<b>Atelier 1</b> : mise en place d'un dispositif organisationnel national et déconcentré du MFDSSN	45
<b>Atelier 2</b> : Esquisse d'un plan d'orientation stratégique du MFDSSN	50
<b>Atelier 3</b> : Esquisse d'un plan d'actions du MFDSSN	56
Synthèse des discussions	60
4.4 - Recommandations générales	63
4.5 - Cérémonie de clôture	65
4.6. - Observations et recommandations du consultant	68
<b>ANNEXES</b>	

## SIGLES ET ABREVIATIONS

<b>AFDS</b>	Agence du Fonds de Développement Social
<b>CT1</b>	Conseiller Technique N° :1
<b>CSO- PLCP</b>	Cellule de Suivi Opérationnel des Projets et Programmes de Lutte contre la Pauvreté
<b>CENAF</b>	Centre National d'Assistance et de Formation des Femmes
<b>DF</b>	Direction de la Famille
<b>DDC</b>	Direction du Développement Communautaire
<b>DASSN</b>	Direction de l'Action Sociale et de la Solidarité Nationale
<b>DPDE</b>	Direction de la Protection des Droits de l'Enfant
<b>DPS</b>	Direction de la Prévision et de la Statistique
<b>DSRP</b>	Document de Stratégie de Réduction de la Pauvreté
<b>ENTSS</b>	Ecole Nationale des Travailleurs Sociaux Spécialisés
<b>MFDSSN</b>	Ministère de la Famille, du Développement Social et de la Solidarité Nationale
<b>MEF</b>	Ministère de l'Economie et des Finances
<b>MGP</b>	Cabinet Conseil Maîtrise pour la Gestion des Projets en Afrique
<b>PLP</b>	Programme de Lutte contre la Pauvreté
<b>POS</b>	Plan d'opération sectoriel
<b>SRP</b>	Stratégie de Réduction de la Pauvreté
<b>TDR</b>	Termes de référence

I

**RAPPEL DU CONTEXTE  
ET DES TERMES DE REFERENCE**

## **I. RAPPEL DU CONTEXTE ET DES TERMES DE REFERENCE.**

Le Gouvernement du Sénégal entend promouvoir un Développement Harmonieux et Equitable qui implique une participation active de toutes les couches de la population.

Dans cette perspective, le Ministère de la Famille, du Développement Social et de la Solidarité Nationale, chargé entre autres missions d'assurer un niveau de vie convenable à l'ensemble de la population sénégalaise et une coordination opérationnelle de la mise en œuvre des politiques et stratégies destinées à lutter contre la pauvreté, entend promouvoir un cadre institutionnel favorable à la mobilisation et à l'éclosion de tout son potentiel d'initiatives et de capacités en vue de l'atteinte de ses objectifs.

Dans cette perspective, il est apparu nécessaire voire urgent d'organiser la tenue d'un atelier d'information et d'échanges sur la vision et les nouvelles orientations assignées au Ministère.

Dans le même ordre de priorité, le recentrage du Dispositif Institutionnel de Promotion de la Famille, du Développement Social et de la Solidarité Nationale avec le regroupement de nouveaux Services et Directions constitue un challenge qui postule une vision commune et une harmonisation des différentes interventions entre le niveau national et le niveau déconcentré qui pourrait déboucher sur l'adoption d'un schéma organisationnel plus adapté aux nouvelles missions du Ministère et aux mutations en cours.

Enfin, de manière générale, il est devenu opportun de retenir des actions phares et des stratégies appropriées pour rendre encore plus visible les interventions du Ministère dans la prise en charge des personnes vulnérables.

## **II. OBJECTIFS DE L'ATELIER**

### **2.1. Objectif général :**

- Mettre en place les conditions d'une vision commune et d'un meilleur impact des interventions du Ministère sur les conditions de vie des populations.

### **2.2. Objectifs spécifiques :**

- Informer sur les Nouvelles Orientations du Ministère de la Famille, du Développement social et de la Solidarité Nationale ;
- Informer et partager les missions, l'organisation et le fonctionnement des Directions et Services du Ministère.
- Echanger en vue de définir une vision commune du Développement du Secteur :

- Echanger et retenir des actions phares en vue de l'Elaboration d'un Plan d'Action pour le Ministère.

### **III. RESULTATS ATTENDUS**

- Une vision commune et une meilleure compréhension des missions du MFDSSN ;
- Un dispositif organisationnel national et déconcentré adapté aux nouvelles missions du MFDSSN ;
- une esquisse d'un document d'orientation stratégique partagée disponible ;
- une esquisse de Plan d'Actions pour le Ministère disponible ;
- 

### **IV. METHODOLOGIE D'ORGANISATION ET DE DEROULEMENT DES TRAVAUX**

Elle se veut participative et s'articulera autour de séances plénières au cours desquelles des exposés seront faits par les différents responsables choisis

Les communications seront au nombre de trois et porteront essentiellement sur la lettre de mission du Ministère, sur les Missions des Directions et Services du Ministère ainsi que sur le projet de décret portant organisation du Ministère

Chaque communication sera suivie d'un débat et d'une synthèse par le modérateur, afin d'harmoniser la compréhension des participants.

Au besoin, les responsables des projets et programmes présents apporteront aux participants les informations sur leurs stratégies d'intervention.

Il est prévu un Modérateur général de l'atelier qui sera chargé de la production de tous les actes attendus du séminaire.

## II

# DEROULEMENT DU SEMINAIRE

Le séminaire de **Réflexion sur le Nouveau Cadre Institutionnel du Ministère de la Famille, du Développement Social et de la Solidarité Nationale** s'est déroulé du 3 au 4 novembre 2003, à l'hôtel Palm Beach de Saly Portudal. Les termes de l'agenda initial ont été légèrement modifiés le premier jour sur les horaires ; néanmoins, toutes les sessions prévues ont été réalisées comme cela est indiqué ci-après.

### **2.1. Cérémonie d'ouverture.**

La cérémonie d'ouverture officielle a été présidée par Madame Awa Gueye KEBE, Ministre de la Famille, du Développement Social et de la Solidarité Nationale (MFDSSN). Au cours de cette session, trois allocutions ont été prononcées ; elles auront permis de poser les véritables enjeux et défis du secteur et de la problématique des missions assignées au MFDSSN

D'abord le Coordonnateur de la Cellule de Suivi Opérationnel des Projets et Programmes de Lutte contre la Pauvreté, en sa qualité d'organisateur, a souhaité la bienvenue à tous les participants et salué la présence de Madame la Ministre malgré un agenda très chargé.

A sa suite, Madame la Directrice de l'Agence pour le Fonds du Développement Social a quand à elle manifesté la disponibilité de sa structure à toujours accompagner le Ministère dans le cadre de ses missions.

Enfin Madame la Ministre de la Famille, du Développement Social et de la Solidarité Nationale a, dans une brillante allocution, campé le contexte du séminaire avant d'exhorter tous les participants à profiter de cette retraite pour réfléchir sur les voies et moyens de mener à bien les missions à eux confiées.

### **2.2. Plénière 1.**

Après la brève suspension de séance qui a suivi ces allocutions, les travaux du séminaire ont repris, consacrés à la présentation des rapports introductifs portant respectivement sur :

- le Décret N° 2003 – 720. relatif aux attributions du Ministère de la Famille, du Développement Social et de la Solidarité Nationale et le Projet de Décret portant organisation du Ministère de la Famille, du Développement Social et de la Solidarité Nationale
- la présentation par tous les chefs de service et responsables de projets – programme de la stratégie arrêtée pour une mise en œuvre efficace et efficiente des objectifs assignés (missions).

Mais auparavant, le modérateur général est intervenu pour demander à tous les participants présents dans la salle de se présenter avant de re-préciser les termes de référence du séminaire, indiquer les dispositions prises pour l'organisation des

sessions et suggérer quelques normes pour que le travail attendu des participants soit mené dans de bonnes conditions.

Des échanges fort enrichissants ont suivi ces différentes présentations et ont porté principalement sur :

- la pertinence des trois groupes travail prévus dans l'agenda du séminaire, notamment sur la commission 3 devant esquisser un plan d'actions qui aux yeux de certains participants devrait statuer seulement une fois les problèmes organisationnels réglés.
- la nécessaire restructuration des services (national et déconcentré) suite à la fusion des ex Ministères de la FSN et du DS. La fusion ou l'articulation entre les différents services notamment au niveau déconcentré, le profil des responsables, etc.

### **2.3. Déroulement des ateliers.**

Trois ateliers ont été organisés. Sur la base des résultats globaux attendus, le Consultant<sup>1</sup> a élaboré pour chaque atelier des termes de référence. C'est ainsi que les trois thèmes suivants ont fait l'objet de travail en atelier (commission).

- Mise en place d'un dispositif organisationnel national et déconcentré adapté aux nouvelles missions du MFDSSN
- Esquisse d'un document d'orientation stratégique pour le MFDSSN
- Esquisse d'un plan d'actions du MFDSSN

Les participants se sont inscrits dans ces différents ateliers pour aborder ces thématiques avec les termes de référence y afférents.

Les travaux en atelier ont été encadrés par un bureau ainsi composé de : un Président ainsi que deux rapporteurs choisis dans le groupe et un modérateur désigné par le Cabinet MGP-Afrique.

L'atelier sur la mise en place du dispositif organisationnel a enregistré le plus de participants (plus de la moitié de l'ensemble des participants). A cet effet, il a été créé deux sous groupes au sein de cet atelier; mais malgré cette organisation interne, les travaux n'ont pu être restitués que lors de la dernière plénière, car s'étant poursuivis pendant toute la journée du mardi.

### **2.4. Plénière 2.**

La seconde session plénière a été consacrée à la restitution des travaux d'ateliers pour les groupes N°2 et N°3. Des échanges fructueux ont suivi les deux exposés,

---

<sup>1</sup> Cabinet Conseil MGP Afrique commis pour assurer la modération des travaux.

REPUBLIQUE DU SENEGAL

Un peuple – Un But – Une Foi

\_\*\_\*\_\*\_\*\_\*\_\*\_\*\_\*\_\*\_\*\_

MINISTERE DE LA FAMILLE ET DE LA SOLIDARITE NATIONALE

-----

**CENTRE NATIONAL ET  
DEPARTEMENTAL D'ASSISTANCE ET DE  
FORMATION POUR LA FEMME ( CENAF )**

**Codou Ndiaye Cissé**

## **Présentation**

Le Centre National d'Assistance et de Formation pour la Femme est une nouvelle structure mise en place pour assurer une politique de promotion de la femme .

Il sera créé 49 CEDAF qui seront des démembrements du CENAF qui est basé à Dakar. Ces structures sont des :

- Lieux d'acquisition de connaissances, de savoir-faire et de savoir- être
- Cadres d'écoute, d'assistance et d'orientation
- Lieux d'impulsion des activités économiques des femmes
- Espaces de communication

Il est prévu au niveau du CENAF une division formation ,un centre de documentation et de recherche, un bureau conseil-assistance et orientation, un bureau crédit .

Des mesures d'accompagnements sont également prévus notamment des chambres, une nurserie , un restaurant, une salle informatique, un laboratoire de langue et un hall d'exposition .

Les CEDAF comporteront en plus du bureau écoute-conseil-orientation, des chambres, un restaurant, une salle informatique, une salle polyvalente et des ateliers pour les activités économiques des femmes.

Un logement est prévu pour l'hébergement du chef de service départemental.

## Objectifs

### *1. Objectifs Généraux*

**Objectifs Général 1 :** contribuer à l'élaboration du statut socio-sanitaire de la femme Sénégalaise et des conditions de vie des familles.

**Objectifs Général 2 :** participer à la promotion économique des femmes pour lutter contre la pauvreté.

### *2. Objectifs spécifiques*

**Objectif spécifique 1 :** former les femmes en éducation pour la santé (maîtrise des signes de bonne et de mauvaise santé, mesures préventives des maladies courantes et conduites à tenir en cas de maladie.....) en vue de réduire la morbidité et la mortalité maternelles et infantile.

**Objectif spécifique 2 :** former les femmes en hygiène alimentaire (approvisionnement, conservation, stockage, et préparation hygiénique des aliments) afin d'améliorer la santé des femmes.

**Objectif spécifique 3 :** Former les femmes en gestion de l'environnement (entretien de la maison et des alentours, gestion des ordures ménagères et des eaux usées et préservation de la nature).

**Objectif spécifique 4 :** Relever le niveau de connaissance des femmes en matière juridique (constitution, code de la famille, droits de la femme, droits de l'enfant, législation du travail).

**Objectif spécifique 5 :** Relever le taux d'alphabétisation des femmes en vue d'améliorer leur auto-prise en charge et celle des membres de la famille.

**Objectif spécifique 6 :** Former les femmes aux techniques de production et de commercialisation.

**Objectif spécifique 7 :** Développer les capacités entrepreneuriales des femmes.

**Objectif spécifique 8 :** renforcer les capacités des organisations de femmes en vue de faciliter la prise en charge de leurs missions de représentation, de promotion de négociation et d'appui à leurs membres.

**Objectif spécifique 9 :** Promouvoir l'information, la recherche et la documentation pour le développement de la femme.

### **Stratégies**

Les stratégies s'articulent autour de ces points :

- Participation et responsabilisation des femmes et des organisations de femmes.
- Développement d'un esprit de solidarité par la participation des organisations de femmes spécialisées
- Sponsoring des ONG.
- Partenariat avec les structures, projets et programmes du ministère
- Développement de la fonction service

### **Mode de gestion**

Il impliquera l'équipe affectée à cette tâche et les organisations de femmes et les différents partenaires seront

De toute il sera défini avec les différents acteurs et bénéficiaires lors de séminaires prévus à cet effet

### **Dispositif de suivi / évaluation**

Le suivi des activités sera fait par l'équipe de gestion et les organes de pilotage qui vont contrôler les réalisations par rapport aux orientations définies.

L'évaluation va se faire aussi bien en interne par les organes mis en place qu'à l'externe. par un cabinet commis à cet effet.

**REPUBLIQUE DU SENEGAL**  
Un Peuple – Un But – Une Foi  
\_ \*\_ \*\_ \*\_ \*\_ \*\_ \*\_ \*\_ \_

**MINISTRE DE LA FAMILLE ET DE LA SOLIDARITE NATIONALE**  
**FONDS DE SOLIDARITE NATIONALE**  
=====

**BROCHURE DE PRESENTATION DU  
FONDS DE SOLIDARITE  
NATIONALE**

**Juillet 2003**

La réflexion sur la mise en place d'un cadre institutionnel qui organise et renforce la solidarité au Sénégal a démarré d'une manière systématisée avec la création du Ministère du Développement Social d'alors, qui regroupait en son sein les structures étatiques ayant pour mission d'exécuter la politique d'action sociale définie par le Gouvernement.

Cette dynamique s'est poursuivie à travers les différents départements ministériels chargés du secteur social. Mais, c'est avec l'avènement de l'alternance que l'idée de création d'un Fonds de Solidarité Nationale a pris forme avec un engagement manifeste du Chef de l'Etat.

Il convient de rappeler, à cet effet, que l'expérience de la Tunisie dans le domaine de l'organisation de la solidarité a été un exemple fortement magnifié par les hautes autorités sénégalaises à la suite de la visite officielle que Monsieur le Président de la République a effectué, au mois de juin 2001, dans ce pays frère.

Donnant suite à ses directives, le Ministère de la Famille et de la Solidarité Nationale a mené la réflexion afin de mettre sur pied cet important outil de développement endogène. En effet la particularité du dispositif créé est de compter essentiellement sur les ressources de la communauté ; et les orientations du décret n° 2002-828 du 19 Août 2002 portant création du Fonds de Solidarité Nationale, démontrent l'option du Gouvernement à susciter l'entraide et le partenariat pour asseoir un développement humain durable.

Le Fonds de Solidarité Nationale est, ainsi, un mécanisme novateur qui sert à aider les plus démunis sous forme de redistribution sociale et constitue une réponse durable au souci de réduction des inégalités sociales et d'amélioration des conditions de vie des groupes vulnérables.

A ce titre, il est en parfaite adéquation avec le Document Stratégique de Réduction de la Pauvreté (DSRP) qui précise que « la vulnérabilité est l'état de dénuement parfois dû à l'absence ou à la faiblesse de revenus et de ressources devant permettre de faire face aux besoins et qui expose l'individu à des risques souvent difficiles à supporter ».

## **I) MISSIONS DU FONDS DE SOLIDARITE NATIONALE**

### **1) Mission d'urgence**

La mission principale est d'apporter une réponse immédiate et appropriée aux situations de crise et d'urgence.

Ladite réponse concerne aussi bien les populations vivant une situation de détresse, que celles sinistrées ou déplacées. Il s'agit aussi de mener des actions visant à prévenir l'exclusion sociale et à faciliter ensuite l'insertion et la promotion des populations défavorisées.

### **2) Mission de prévention**

La mission de prévention consiste à développer des stratégies et des actions permettant de prévenir et même de juguler des situations susceptibles de déstabiliser le fonctionnement social en menant des actions d'identification des facteurs de risque, de repérage du potentiel de la communauté à faire face à ces facteurs, d'initiation d'activités en accord avec ladite communauté pour l'amélioration du cadre de vie et aussi pour la création d'infrastructures plus propices à l'épanouissement : ce sont les villages de solidarité.

Le village de solidarité est une localité rurale ou péri-urbain, isolée, dépourvue de commodités de base (pistes, cases de santé, écoles, logements décents, accès à l'eau, à l'électricité...), de potentialités suffisantes et de sources de revenus. Le Fonds de Solidarité Nationale est appelé à créer ces infrastructures sur tout le territoire national.

### **3) Mission de réinsertion et de réhabilitation**

Cette mission permet de créer les conditions de prise en charge efficace des personnes victimes de sinistre, de calamité ou autres facteurs de déstabilisation économique, sociale ou psychologique.

## **II) ORGANISATION ET FONCTIONNEMENT**

Les organes du Fonds de Solidarité Nationale sont le Conseil d'Orientation et la Direction. L'organe délibérant est le Conseil d'Orientation qui statue sur les questions relatives au fonctionnement de la structure : ressources, conditions d'éligibilité, planification et évaluation des interventions programmées et/ou ponctuelles, modalités d'intervention d'urgence.

Le Conseil évalue la gestion de la Direction du Fonds de Solidarité Nationale, sa composition est définie à l'article 5 du décret de création ; il s'agit de membres représentant les ministères impliqués.

L'organe de gestion et d'exécution des activités est la Direction qui rend compte de ses activités au Conseil d'Orientation.

### **III) RESSOURCES FINANCIERES**

C'est d'abord une dotation inscrite au budget de l'Etat, de dons provenant de personnes morales ou physiques, publiques ou privées nationales ou étrangères, de contributions de sénégalais et de personnes vivant au Sénégal.

La gestion de ces ressources obéit aux règles de contrôle et de la comptabilité publique.

### **IV) MOBILISATION SOCIALE ET SENSIBILISATION**

Il est institué chaque année une journée de la solidarité nationale, consacrée à la sensibilisation et la mobilisation de ressources au profit du fonds de Solidarité Nationale.

### **V) STRATEGIE D'INTERVENTION**

#### **1) La stratégie d'intervention est l'approche par la demande**

**a) Présentation des régions éligibles et classification des départements selon le niveau de pauvreté (C.F.E.S.A.M II)**

- ✓ A partir des critères de sélection (indice d'accès très faible de 0 à 50).
- ✓ Villages n'ayant pas d'accès à l'eau potable, village distants de plus de 10 km d'une route nationale, village enclavés (absence de pistes de production), village non pourvus de postes de santé ou d'écoles.
- ✓ A l'exclusion des lieux de culte

**b) Etude complémentaire sur le terrain**

- ✓ Validation avec les populations et sélection des villages de solidarité

**c) Cadre de partage**

- ✓ Atelier de restitution sur la sélection des villages de solidarité

**REPUBLIQUE DU SENEGAL**

Un peuple – Un But – Une Foi

\_\*\_\*\_\*\_\*\_\*\_\*\_\*\_\*\_\*\_\*\_

**MINISTERE DE LA FAMILLE, DU DEVELOPPEMENT SOCIAL  
ET DE LA SOLIDARITE NATIONALE**

=====

**DIRECTION DE LA PROTECTION DES  
DROITS DE L'ENFANT**

**ATELIER DE REFLEXION SUR LE NOUVEAU  
CADRE INSTITUTIONNEL DU MINISTERE DE LA FAMILLE,  
DU DEVELOPPEMENT SOCIAL ET DE LA SOLIDARITE NATIONALE**

**Organisé par la Cellule de Suivi Opérationnel  
des Projets et Programmes de Lutte  
Contre la Pauvreté**

*(Palm Beach/Saly Portudal du 03 au 05 Novembre 2003)*

**Responsable : Madou SALL**

**Octobre 2003**

## **PRESENTATION DE LA DIRECTION DE LA PROTECTION DES DROITS DE L'ENFANT**

Par le décret n°2003-677 portant répartition des services de l'Etat et du Contrôle des Etablissements Publics, des sociétés nationales et des sociétés à participation publique entre la Présidence de la République, la Primature et les Ministères est créée la Direction de la Protection des Droits de l'Enfant dans le Ministère de la Famille, du Développement Social et de la Solidarité Nationale.

Le décret 2003-720 relatif aux attributions du Ministère de la Famille, du Développement Social et de la Solidarité Nationale

### **I- MISSION DE LA DIRECTION DE LA PROTECTION DES DROITS DE L'ENFANT**

Conformément au décret n°2003-720 précisant les attributions de la Direction de la Protection des Droits de l'Enfant qui traduit la volonté des autorités du pays à prendre effectivement en charge la protection des droits de l'enfant..

La Direction de la Protection des Droits de l'Enfant est chargée :

- De définir un cadre juridique favorable à l'application des droits des enfants, en veillant à l'harmonisation de la législation nationale avec la Convention des Droits de l'Enfant et la Charte Africaine pour le bien-être des enfants.
- De développer des projets et programmes permettant de donner un cadre de vie décent à ces enfants.
- Veiller à l'amélioration des conditions de vie des enfants il est responsable de la défense des droits fondamentaux des enfants.
- D'élaborer et de mettre en œuvre des politiques de protection et de promotion des droits de l'enfant.
- De capitaliser et de coordonner interventions en faveur des enfants.
- D'assurer la bonne intégration des jeunes enfants dans la vie familiale et sociale.
- De participer à l'utilisation judicieuse et optimale des services déconcentrés.

Dans l'exécution correcte de sa mission la Direction de la Protection des Droits de l'Enfant appuyé par :

- **Le projet de Lutte Contre les Pires Formes de Travail des Enfants** qui intervient particulièrement dans les pires formes de travail des enfants dans dix départements du Sénégal : (Dakar, Pikine, Guédiawaye, Rufisque, Mbour, Saint-Louis, Fatick, Ziguinchor, Kaolack, Bambey).
- **Le projet EVF/Daaras** qui a comme objectif de contribuer positivement au changement des jeunes et des adultes en vue de leur assurer une meilleure qualité dans les régions de Dakar, Thiès, Diourbel, Kaolack, Tambacounda et Kolda.

## **II- ORGANIGRAMME DE LA DIRECTION**

Directeur : Madou SALL

### La Division de la Promotion des Droits de l'Enfant

Elle est chargée d'élaborer des stratégies de participation communautaire favorable à la promotion des droits de l'enfant, piloter l'organisation des événements spéciaux, de créer un réseautage des organisations favorables à la participation des enfants.

### La Division de la Protection des Droits de l'Enfant

Elle est chargée de veiller à l'harmonisation et à l'application des textes ratifiés avec la législation nationale et à leur application, de mettre en place une politique d'intégration et d'insertion des enfants dans la vie familiale et sociale.

### La Division des Etudes d'Evaluation

Elle est chargée d'élaborer et d'évaluer des politiques, des programmes et projets permettant de donner un cadre de vie décent aux enfants, de mettre en place un cadre de partenariat dynamique pour l'amélioration des conditions des enfants.

### La Division des Etudes de Planification et Suivi

Elle est chargée de mettre en place une stratégie et des outils de planification et suivi des politiques et programmes mis en place dans la direction, de faire des recommandations d'amélioration.

### Le Bureau de Gestion

Il est chargé en liaison avec les services du SAGE de la gestion des moyens matériels, financiers, alloués à la Direction et des Ressources Humaines.

## **III- COMPETENCE DE LA DIRECTION DE LA PROTECTION DES DROITS DE L'ENFANT**

Les domaines de compétence de la Direction de la Protection des Droits de l'Enfant sont relatifs au respect scrupuleux textes juridiques, internationaux adoptés par le Sénégal et nationaux.

- Elle peut faire appel aux Ministères de la Justice, de la Santé, de l'Intérieur, de l'Education, de la Jeunesse, des Affaires Etrangères et des Sports, pour trouver des solutions à un problème ponctuel de violation des droits de l'enfant.
- Elle peut contribuer à faciliter la médiation entre un enfant et sa famille naturelle.
- Elle peut contribuer à faciliter l'intégration d'un enfant dans une structure d'éducation, de formation, de santé pour une prise en charge.
- Elle peut assurer la coordination des ONGs et Associations d'enfants et de protection ou de promotion des droits de l'enfant.
- Elle répond de la situation des enfants du Sénégal.

Vu le caractère transversal des droits de l'enfant, la Direction de la Protection des Droits de l'Enfant dans le but de veiller au respect des droits fondamentaux des enfants.

**COMMISSARIAT A LA SECURITE ALIMENTAIRE**



**MISSIONS, ORGANISATION & STRATEGIE**



Octobre 2003

Elle est chargée :

- ◆ de l'exécution des accords d'aide alimentaire avec les différents donateurs
- ◆ de la réception, du stockage et de la distribution des produits de l'aide alimentaire

Elle est composée :

- ◆ du Bureau du Transit
- ◆ du Bureau des Opérations

#### **2.1.4 La Division Technique et Logistique**

Elle est chargée :

- ◆ de la protection des stocks
- ◆ de la gestion des transports
- ◆ de la transformation semi-industrielle des céréales locales
- ◆ de la gestion des infrastructures de stockage et du Parc automobile

Elle est composée :

- ◆ du Bureau de Contrôle de Qualité et de suivi de la Transformation
- ◆ du Bureau des Infrastructures
- ◆ du Bureau de Gestion du Parc Automobile

#### **2.1.5 Le Comité consultatif**

Un ou plusieurs représentants des donateurs peuvent se réunir autour du Directeur du Commissariat et de ses collaborateurs en réunion de consultation.

Le Comité ainsi constitué appelé «Comité Consultatif» est présidé par le Directeur du Commissariat à la Sécurité Alimentaire et se réunit sur convocation de son président chaque fois que la situation le requiert.

Le Comité consultatif a pour rôle de faciliter le contact entre les donateurs et le Commissariat en vue d'une bonne exécution de sa mission.

Le secrétariat de ce comité est assuré par le chef de la Cellule de Contrôle de Gestion ou par le chef de la Cellule Etudes et Information.

#### **2.2. Les Inspections régionales**

Dans chaque chef lieu de région, le Commissariat est représenté par un inspecteur régional qui gère une inspection régionale composée de :

- un Inspecteur régional
- un Adjoint Administratif
- un Adjoint Technique

et des agents d'exécution (magasiniers, gardiens).

### III. STRATEGIE D'INTERVENTION DU COMMISSARIAT A LA SECURITE ALIMENTAIRE

La stratégie d'intervention du CSA peut être résumée comme suit :

- dans le cadre de la régulation des marchés,

\* les interventions physiques au travers des achats et des transferts/ventes de céréales

\* le système d'information sur les marchés (SIM), principal outil de la régulation, qui a pour rôle de suivre l'évolution des paramètres (prix, quantités, offres, demandes) et d'en informer régulièrement, en temps réel, les acteurs des marchés (producteurs, commerçants, consommateurs, Etat et ses partenaires, etc..) en vue de prises de décisions.

La régulation du marché national des céréales par le CSA consiste notamment à l'achat des excédents de céréales locales dans les zones de production, au stockage et éventuellement à la vente dans les zones déficitaires.

Les objectifs visés à ce titre consistent à faciliter :

→ la circulation des produits alimentaires en général et céréaliier en particulier sur tout le territoire national pour améliorer le niveau d'approvisionnement des marchés

→ l'accessibilité aux denrées par les populations.

- dans le cadre de la gestion de stocks ou de fonds de sécurité alimentaire ;

\* la conservation de produits alimentaires du CSA ou des partenaires au développement dans le cadre de programmes spécifiques (cantines scolaires, alphabétisation, food for work,..). A cet effet le CSA travaille en étroite collaboration avec le Programme Alimentaire Mondial (PAM) pour lequel il assure la réception, la gestion et la mise en place des vivres en relation avec les services compétents du Ministère de l'Education Nationale.

\* la mise à la disposition des populations en situation difficile des aides alimentaires dans le cadre des programmes d'urgence d'assistance. Pour ce faire le CSA coordonne les opérations d'urgence qui, outre son parc, peuvent nécessiter l'intervention du parc automobile privé.

**REPUBLIQUE DU SENEGAL**  
Un Peuple – Un But – Une Foi

-----

**MINISTERE DE LA FAMILLE  
DU DEVELOPPEMENT SOCIAL ET  
DE LA SOLIDARITE NATIONALE**

-----

**DIRECTION DE LA FAMILLE  
UNITE D'APPUI TECHNIQUE ET DE GESTION  
DU PROJET DE CREDIT POUR DES FEMMES**

---

**ATELIER DE REFLEXION SUR LE NOUVEAU CADRE INSTITUTIONNEL  
DU MINISTERE DE LA FAMILLE, DU DEVELOPPEMENT SOCIAL ET  
DE LA SOLIDARITE NATIONALE**

**ATELIER DE REFLEXION SUR LE NOUVEAU  
CADRE INSTITUTIONNEL DU MINISTERE DE LA FAMILLE,  
DU DEVELOPPEMENT SOCIAL ET DE LA SOLIDARITE NATIONALE**

**Organisé par la Cellule de Suivi Opérationnel  
des Projets et Programmes de Lutte  
Contre la Pauvreté**

*(Palm Beach/Saly Portudal du 03 au 05 Novembre 2003)*

**LA COORDONNATRICE  
NDèye Soukèye GUEYE**

## I. LES ELEMENTS DE BASE DU PROJET

Placé sous la tutelle de la direction de la Famille, le **Projet de Crédit pour les Femmes** peut être considéré comme un acte gouvernemental qui concrétise sa volonté de répondre à la demande sociale.

En effet, plusieurs quinzaines nationales et autres événements spéciaux en faveur des femmes ont été l'occasion pour les organisations féminines de faire un plaidoyer fort pour leur accès au financement. Elles perçoivent à travers ce projet un appel attendu et un des moyens favorisant cette accessibilité.

Dans le cadre de la coopération entre le Sénégal et la Chine/Taiwan, ce projet a vu le jour. Le ministère en charge des questions de femmes devant être l'ancrage institutionnel adéquat.

A ce titre, un acte partenarial a symbolisé cette coopération. Il s'agit de la signature d'un protocole entre le Ministre de l'Economie et des finances, représentant le gouvernement et Son Excellence l'Ambassadeur de Chine, représentant le gouvernement de la République de Chine ; Il a lieu le 11 Avril 2001. En Octobre 2001, le Ministère de la Famille et de la Petite Enfance a hérité officiellement de ce projet.

Le second acte, concerne la signature du protocole d'accord relatif à l'exécution du projet ; le 28 Décembre 2001.

L'Unité d'Appui Technique étant fonctionnelle en Décembre 2001, l'équipe s'est attelée à concevoir les documents accompagnant le protocole d'accord. Il s'agit notamment de documents suivants :

- Système de gestion du projet
- Termes de référence des comités d'appui-conseils, de sélection et de suivi des projets
- Questionnaires d'identification des bénéficiaires potentielles
- Lettres d'engagements pour les bénéficiaires personnes physiques.

L'utilisation de ces documents par les parties prenantes du projet a été facilitée par la définition d'une approche méthodologique basée sur :

- l'approche participative
- la décentralisation des instances de décision
- la gestion du crédit par les organisations de femmes

l'implication des bénéficiaires dans les décisions

## **II. MISSIONS DU PROJET**

La mission principale du projet est de satisfaire la doléance des organisations de femmes relative à l'accès au financement.

Sur le plan spécifique, il s'agira de :

- Mettre en place un système de financement accessible pour permettre la réalisation des activités génératrices de revenus
- Renforcer les capacités techniques et managériales des femmes bénéficiaires.

## **III. STRATEGIE D'INTERVENTION DU PROJET**

Elle porte sur :

### **a) – L'information des cibles potentielles (femmes)**

Après les CRD et les CDD organisés sur l'étendue du territoire, plusieurs séances d'information ont été tenues dans les régions, et souvent relayées par la presse.

### **b) – Préparation des dossiers**

L'initiative est laissée à ces bénéficiaires pour faire constituer les dossiers de demandes de financement.

### **c) – Approbation des dossiers**

Le processus d'approbation des dossiers concerne les étapes suivantes :

- Dépôt au niveau du comité local de gestion du projet (arrondissement)
- Présélection des dossiers par les comités départementaux
- Sélection au niveau des comités régionaux et national.

Ces dossiers sont transmis au niveau du projet qui prépare les dossiers de demandes de financement à transmettre au PCRPE.

#### **d) – Financement des projets**

Cette étape consiste à procéder à la remise des fonds aux bénéficiaires. Ces dernières sont tenues de signer le document les engageant à respecter les conditions de mise en œuvre de leur projet et de remboursement des fonds.

#### **e) – Suivi de la mise en œuvre des projets financés**

Sur la base d'un cadre de suivi élaboré de façon participative, les actions de suivi devront se réaliser de la base au sommet :

- l'agent de suivi départemental suit directement la mise en œuvre des projets
- le comité régional se chargera de superviser ces actions de suivi
- l'unité de coordination nationale, devra effectuer chaque trimestre une mission de suivi globale des projets et des remboursements.

#### **f) – L'évaluation du projet**

\* Elle est interne et annuelle

\* Un audit est commandité chaque année.

### **IV. SYSTEME DE GESTION :**

Pour assurer une bonne exécution du projet et une souplesse dans l'accès des femmes au crédit, un système de gestion du crédit doit être mis au point et maîtrisé par toutes les parties prenantes. C'est ainsi qu'il est important de mettre en exergue, sur la base des différents mécanismes du système et de leurs missions, l'articulation dynamique entre ceux-là, mais entre les mécanismes et les parties prenantes suivantes :

a) – **Mécanismes de Gestion** : Il s'agit de :

- **le Ministère de la Famille et de la Petite Enfance**
- **du PCRPE**
- **la CNCAS**
- **les mutuelles, groupements d'épargne et de crédit**
- **le comité consultatif national et de crédit**
- **les comités locaux de crédit (régions, départements, arrondissements).**

\* **le Ministère de la Famille et de la Petite Enfance** : Maître d'œuvre du projet, il ouvre un compte à la CNCAS pour recevoir les fonds virés par la partie chinoise. Il ordonne à la CNCAS l'utilisation du crédit à mettre à la disposition des bénéficiaires sélectionnées.

**\* le Projet de Constructions et de Réhabilitation pour le Patrimoine bâti de l'Etat** : administrateur du crédit de la République de Chine. Il facilite le transfert des fonds vers le compte logé à la CNCAS. Il informe la partie chinoise de tous les mouvements du compte.

**\* la Caisse Nationale de Crédit Agricole du Sénégal (CNCAS) :**

- Par rapport au fond de crédit, la CNCAS agit comme un guichet pour les comités de crédit qui sélectionnent les projets. Il gère les fonds et les met à disposition
- elle décide de l'octroi ou de rejet du prêt. Au bout de 15 jours à compter de la date du dépôt du dossier complet à la CNCAS, les entités demandeurs doivent prendre connaissance de leur réponse
- elle est membre des comités consultatifs et de crédit (nationaux, régionaux, départementaux si sa représentation existe)
- le recouvrement des créances est à la charge de la CNCAS
- la banque suit la mise en œuvre des fonds et en informe le Ministère de la Famille et de la Petite Enfance, le PCRPE et les Organisations féminines signataires.

**\* les mutuelles d'épargne et de crédit :**

- reçoivent et gèrent les fonds de crédit qui leur sont affectés
- elles assurent la redistribution entre les membres selon le schéma en vigueur
- un compte rendu régulier est fait au MFPE sur toutes les opérations et aux comités dont leur OF sont membres
- une copie de tous les projets sélectionnés pour le crédit sera transmise à l'Unité d'Appui Technique du MFPE
- elles mobilisent les fonds d'autofinancement (5 % des projets à financer sur le fond crédit), font le point et rendent compte à l'UATG
- elles sont pleinement impliquées dans le recouvrement
- elles assurent la supervision et l'utilisation des crédits consentis
- elles rendent compte des réalisations de leurs organisations féminines.

**\* Les comités consultatifs et de crédit**

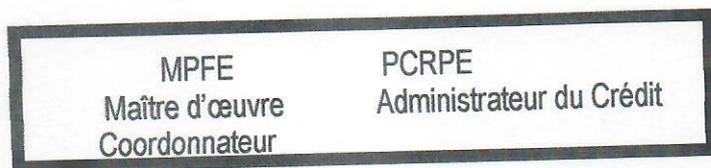
Le comité consultatif national et de crédit, créé par arrêté ministériel, est décentralisé jusqu'au niveau des arrondissements. On note à ce titre, 10 comités régionaux, 30 comités départementaux et 90 comités d'arrondissement.

Par rapport au système de crédit, ces comités sont des organes qui devront jouer chacune des rôles précis susceptibles de contribuer à la réussite du système.

- le comité consultatif national : est un organe d'orientation et d'impulsion d'une dynamique partenariale ; Il est présidé par le MFPE.
- les comités régionaux de crédit (10) : ont pour missions :
  - de sélectionner les projets
  - d'assurer le suivi rapproché des activités d'information, de transmission des dossiers, de sélection de ces dossiers, de transmettre les projets sélectionnés à l'UATG du MFPE
  - de veiller aux respects des règles qui régissent le crédit
  - de contribuer à la bonne utilisation du crédit.
- les comités départementaux de crédit (30) : A ce titre, ils étudient les projets soumis, et procèdent à une présélection des dossiers
  - aident les femmes à bien préparer les dossiers
  - informent les promoteurs de projets faisant objet de rejet, des motifs et les aider à réorienter leurs objectifs
  - transmettent les dossiers présélectionnés aux comités régionaux
  - assurer le suivi de projets financés par le crédit.
- Les comités d'arrondissement de crédit (90) : Les dossiers étudiés par les organisations féminines, sont transmis aux comités qui les centralisent dans un délai très court et les transmettent aux comités départementaux.  
Ces comités appuient techniquement les bénéficiaires potentiels dans la conception des dossiers.  
Ils assurent le suivi rapproché des projets financés.

# SCHEMA D'ACCES AU CREDIT

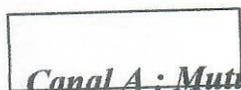
**NIVEAU NATIONAL**



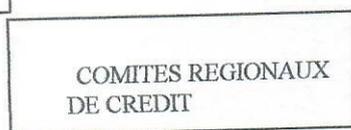
**CNCAS – FC**



**NIVEAU REGIONAL**



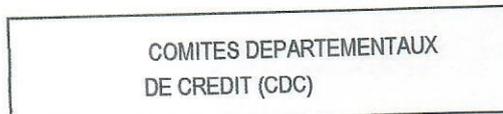
- sélection dossiers
- suivi utilisation des crédits
- transmission aux mutuelles des dossiers sélectionnés



- sélection dossiers des OF et pers. Physiques non signataires
- suivi utilisation crédits
- transmission à la CNCAS



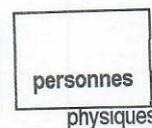
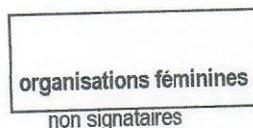
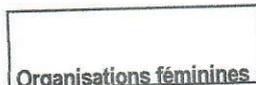
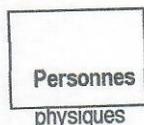
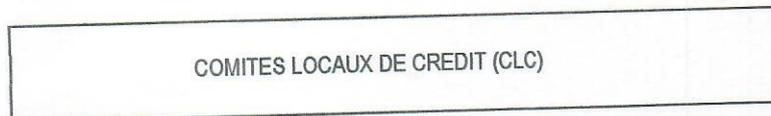
**NIVEAU DEPARTEMENTAL**



- présélection dossiers reçus
- appuie à la préparation des dossiers
- suivi des projets financés
- transmission au CDC



**NIVEAU ARRONDISSEMENT**



**VILLAGES**

**REPUBLIQUE DU SENEGAL**

**Un peuple – Un But – Une Foi**

**\_\*\_\*\_\*\_\*\_\*\_\*\_\*\_**

**MINISTERE DE LA FAMILLE, DU DEVELOPPEMENT SOCIAL  
ET DE LA SOLIDARITE NATIONALE**  
-----

**LA DIRECTION DU DEVELOPPEMENT  
COMMUNAUTAIRE**

**ATELIER DE REFLEXION SUR LE NOUVEAU  
CADRE INSTITUTIONNEL DU MINISTERE DE LA FAMILLE,  
DU DEVELOPPEMENT SOCIAL ET DE LA SOLIDARITE NATIONALE**

**Organisé par la Cellule de Suivi Opérationnel  
des Projets et Programmes de Lutte  
Contre la Pauvreté**

*(Palm Beach/Saly Portudal du 03 au 05 Novembre 2003)*

**Octobre 2003**

## LA DIRECTION DU DEVELOPPEMENT COMMUNAUTAIRE

La Direction du Développement Communautaire est chargée :

- d'appuyer les initiatives à la base en vue d'une participation effective des populations au processus de développement ;
- de mettre en œuvre les actions d'animation pouvant permettre la mobilisation sociale, l'éducation, l'organisation, la sensibilisation, la formation et la participation des populations autour des politiques, programmes et projets nationaux et régionaux de développement ;
- de veiller à la cohérence, à la coordination et à l'évaluation des activités des Organisations Non Gouvernementales (ONG) et Organisations Communautaires de Base sur toute l'étendue du territoire national ;
- de mettre en place un répertoire des organisations régulièrement mis à jour et une base de données nécessaire à une meilleure information sur leurs actions et leurs zones d'intervention ;
- d'apporter un appui-assistance-conseil aux Organisations Communautaires de Base ;
- de réaliser des études pouvant déboucher sur des orientations et actions opérationnelles en matière d'animation et de développement communautaire.

La Direction du Développement Communautaire comprend :

- **la Division Animation** : chargée d'encadrer les populations, de les sensibiliser, de les former et de les informer sur les projets et programmes exécutés au niveau de la base par les techniques d'IEC, d'élaborer des documents de projet au profit des Organisations Communautaires de Base ;
- **la Division Appui aux Organisations Non Gouvernementales** : chargée de mettre à jour les répertoires des ONG, de traiter les dossiers des avantages fiscaux et douaniers, de suivre et d'évaluer les programmes des ONG ;
- **la Division des Etudes** : chargée de concevoir les outils de suivi évaluation, de coordonner les missions d'évaluation des

programmes d'investissements menés par le gouvernement de gérer la base de données sur les ONG et d'élaborer un rapport annuel sur les ONG.

## **Stratégies**

La Direction du Développement Communautaire est une structure ayant des activités transversales, sa stratégie s'articule autour de l'établissement d'un partenariat durable avec les autres départements ministériels techniques (santé, Education, Agriculture et Hydraulique, Economie et Finances), les ONG et OCB, les collectivités locales.

Elle travaille avec les départements techniques dans le cadre de concertation (commission d'agrément, commission d'examen des Programmes d'investissements, commission ad hoc de projets sectoriels, évaluation, etc..) et apporte un appui technique et appui conseil aux ONG et OCB



- ✓ L'organisation de « portes ouvertes » sur des réalisations physiques ou sur les fonds documentaires des projets.
- ✓ La réalisation de guides méthodologiques ou de bulletin d'information sur les projets.
- ✓ L'élaboration et la mise en œuvre d'un programme de renforcement des capacités des agents impliqués dans la planification, le suivi et l'évaluation des projets et programmes de lutte contre la pauvreté dans les différents domaines d'intervention ciblés.
- ✓ L'élaboration d'un portefeuille d'études thématiques modélisées sur les procédures simplifiées de passation des marchés par les O.C.B, les outils d'intégration des questions Genre, Environnement, VIH/SIDA etc.

Janvier 2003 CELLULE DE SUIVI DES PROJETS ET PROGRAMMES DE LUTTE CONTRE LA PAUVRETÉ

---

---

---

---

---

---

---

---



**L'animation de groupes thématiques de travail et de réflexion entre les différents experts des composantes des projets.**

Les cadres logiques, les Enquêtes participatives de la Pauvreté (EPP), les Études de milieu, les Enquêtes Participatives des Besoins, les Plans d'opérations des projets en tant qu'outils de planification, de gestion et de suivi-évaluation constitueront les référentiels stratégiques et opérationnels pour toute intervention de la CSO/MDS dans un esprit de partenariat et de synergie.

Janvier 2003 CELLULE DE SUIVI DES PROJETS ET PROGRAMMES DE LUTTE CONTRE LA PAUVRETÉ

---

---

---

---

---

---

---

---



**Annexe . Approche Méthodologique du Système d'Information :**

**OBJECTIF DU PROJET**

Mise en place d'un système d'information de suivi de la lutte contre la pauvreté permettant un travail coopératif entre les différents intervenants de la stratégie nationale de lutte contre la pauvreté, et utilisant les dernières innovations des nouvelles technologies de l'information et de la communication (NTIC).

Janvier 2003 CELLULE DE SUIVI DES PROJETS ET PROGRAMMES DE LUTTE CONTRE LA PAUVRETÉ

---

---

---

---

---

---

---

---

### DESCRIPTION DU PROJET

Mettre en œuvre un ensemble structuré et intégré d'informations, émanant des différentes entités opérant dans le cadre de la lutte contre la pauvreté, et capable de générer les informations et indicateurs nécessaires au suivi :

- des grands comptes nationaux et indicateurs socio-économiques sur les conditions de vie des populations
- de l'exécution des micro-projets et de leurs incidences sur les infrastructures et les services sociaux des communautés
- des activités de concertation dans le cadre du PNL
- des activités des structures opérationnelles auprès des communautés
- de l'ensemble des entités impliquées dans le plan, et la publication des rapports, études, enquêtes et toute documentation y afférant.

Janvier 2003

CELLULE DE SUIVI DES PROJETS ET PROGRAMMES DE LUTTE CONTRE LA PAUVRETE

---

---

---

---

---

---

---

---

### COMPOSANTE DU PROJET

1. Une architecture de réseaux LAN décentralisés chez les différents acteurs potentiels du projet, tous connectés à un serveur ou réseau central (point focal)

2. Un système de gestion de bases de données distribuées et consolidées, homogène et cohérent, avec des vues spécifiques à chaque entité client

3. Des outils logiciels jouant le rôle d'interface avec les utilisateurs potentiels, et permettant de manipuler, d'interroger, d'extraire et de traiter les données pour générer les informations de gestion et de prise de décision

4. Une organisation judicieuse des relations entre les différentes entités et des procédures de travail transparentes et efficaces

Janvier 2003

CELLULE DE SUIVI DES PROJETS ET PROGRAMMES DE LUTTE CONTRE LA PAUVRETE

---

---

---

---

---

---

---

---

## Présentation ENTSS

- 94-562 DU 2 JUIN 1994 création de l'Ecole nationale des travailleurs sociaux spécialisés (ENTSS) ;
- Statut juridique : établissement d'enseignement supérieur professionnel.

---

---

---

---

---

---

---

---

## Missions ENTSS

1. Formation des cadres supérieurs ;
2. Formation permanente des travailleurs sociaux ;
3. La recherche scientifique dans la domaine du travail social.

---

---

---

---

---

---

---

---

## ORGANISATION ADMINISTRATIVE

- **La Direction :**
  1. Le Directeur
  2. Le Directeur des études et des stages
  3. Les chefs de départements
  4. L'intendant
- **Les conseils :**
  1. Le conseil de perfectionnement
  2. Le conseil pédagogique
  3. Le conseil de discipline
- **Le comité de gestion**

---

---

---

---

---

---

---

---

## **ORGANISATION PEDAGOGIQUE**

### **1. Département formation en travail social :**

- 1) Travail social en Entreprise ;
- 2) Travail social Communautaire ;
- 3) Formation et Réinsertion des personnes  
handicapées ;
- 4) Education surveillée ;

---

---

---

---

---

---

---

---

## **ORGANISATION PEDAGOGIQUE**

### **2. Département de la Formation Supérieure en Travail Social :**

- 1) Option formation des Formateurs ;
- 2) Option Gestion des Services Sociaux et de  
l'Éducation Surveillée ;

---

---

---

---

---

---

---

---

## **ORGANISATION PEDAGOGIQUE**

### **3. Département de la Formation permanente et de la Recherche en service social ;**

4. Formation continue des  
travailleurs du secteur social ;

---

---

---

---

---

---

---

---

## CONDITIONS D'ACCES

1. Les élèves provenant du secteur privé pris en charge par des organismes ;
2. Les élèves appartenant au secteur public issus du concours professionnel ;

---

---

---

---

---

---

---

---

## CONDITIONS D'ACCES

3. Les élèves non-boursiers et faisant leurs études à leur propre frais ;
4. Les élèves boursiers des Etats ;
5. Les élèves présentés et pris en charge par des institutions internationales ou organisations non gouvernementales ;

---

---

---

---

---

---

---

---

## CAPACITES

- Département formation en travail social :  
210 élèves
- Département formation supérieure en travail social :  
75 élèves

---

---

---

---

---

---

---

---

## FREQUENTATION

- 16 à 21 nationalités en formation classique ;
- 4 à 5 nationalités en formation permanente ;

---

---

---

---

---

---

---

---

## Protocoles d'accord et ententes Interinstitutionnelles

1. **PROTOCOLES D'ACCORD :**
- Institut Africain de Réadaptation de l'Union Africaine ;
  - Université Laval du Québec ;
  - ADEF International de Lyon ;
  - Lo-Camin d'Avignon
  - PAPEC ;
  - ITES ;

---

---

---

---

---

---

---

---

## Protocoles d'accord et ententes Interinstitutionnelles

### 2. **ENTENTES INTERINSTITUTIONNELLES :**

- Université Laurentienne de Sudbury, Ontario/Canada ;
- Ecole de Service Social ROQUEFELLER de Lyon ;

---

---

---

---

---

---

---

---

## **CORPS PROFESSORAL**

### **1) PROFESSEURS PERMANENTS :**

- 1 P.H.D.
- 2 Doctorants P.H.D.
- 1 Doctorat 3e Cycle
- 4 D.S.T.S. (dont 2 en cours)
- 4 Masters (dont 2 en cours)
- 1 D.E.A.

---

---

---

---

---

---

---

---

## **CORPS PROFESSORAL**

### **2) PROFESSEURS VACATAIRES :**

Professionnels du secteur de niveau 3e  
Cycle au moins dont :

- 3 PHD
- 4 Masters
- 3 Doctorats
- 3 DSTS
- 2 DEA

---

---

---

---

---

---

---

---

Missions cellule de planification de coordination et de suivi des projets et programmes (1)

- Préparer des outils de planification et de suivi/évaluation
- Élaborer les rapports de synthèse,
- Mettre en place les mécanismes de coordination et d'assurer leur exécution correcte
- Organiser des mécanismes de partage et de planification de l'ensemble des acteurs du département

---

---

---

---

---

---

---

---

Mission de la CPCSP (2)

- Participer à l'élaboration de nouveaux programmes et projets en relation avec les services et conseillers (ères) concernés (es)
- Préparer des rapports d'étape relatifs aux questions centrales du ministère

---

---

---

---

---

---

---

---

MÉTHODOLOGIE D'ÉLABORATION DU PLAN D'OPÉRATION

1. Validation du DSRP en avril 2002
2. Recrutement de consultants pour appuyer les ministères dans l'élaboration des POS
3. Réunion d'explication de la démarche

---

---

---

---

---

---

---

---

## LES STRATEGIES

- la création de richesse,
- le renforcement des capacités et la promotion des services sociaux de base,
- l'amélioration des conditions de vie des groupes vulnérables et
- un dispositif de mise en œuvre et de suivi évaluation décentralisé et participatif.

---

---

---

---

---

---

---

---

## MÉTHODOLOGIE D'ÉLABORATION DU POS (2)

3. Réunion d'évaluation de l'état d'avancement du travail
4. Réunion de partage interne des plans d'opération élaborés par les différentes directions ou projets
5. Finalisation du plan d'opération

---

---

---

---

---

---

---

---

## Canevas

Ligne d'action DSRP	Activités	RA	Calendrier D'exécution			Struc. Resp	Financement			I. S.
			03	04	05		coût	dispo	gap	
1.			X	X	X	Dir.	14	3	11	
2.			x	X	X	Dir.	6	5	1	
3.				X	X	PF	9	7	2	

---

---

---

---

---

---

---

---

### Plages de convergence MFSN/MDS

Ligne d'action	MFSN	MDS
Prise en charge des enfants en situation difficile	X	X
Renforcement des capacités des familles défavorisées à prendre en charge les enfants	X	X
Programme aînés	X	X
Accès des personnes handicapées aux moyens de production et à l'emploi	X	X

---

---

---

---

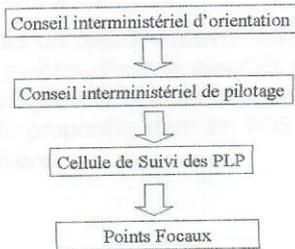
---

---

---

---

### MISE EN ŒUVRE DU DSRP




---

---

---

---

---

---

---

---

### MISE EN ŒUVRE DSRP (3)

#### • Point Focal du MFSN

– Rôle :

- veiller à la prise en compte de la dimension lutte contre la pauvreté dans l'élaboration, la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation du programme sectoriel de son département
- Suivre les indicateurs de la SRP dans les domaines concernés
- Assurer le relais avec la CSPLP

---

---

---

---

---

---

---

---

# Cabinet MFSN

---

---

---

---

---

---

---

---

- ## Organisation du Cabinet
- Directeur de Cabinet
- Conseillers Techniques
    - CT 1
    - CT 2
    - CPCSP
    - CCI
    - CT/SD
    - SDV
    - CT/ Suivi du mat. Al.
  - Services rattachés au cabinet
    - CENAF
    - SAGE
  - AC
  - CC

---

---

---

---

---

---

---

---

- ## Missions des CT et cellules
- CT1 : chargée de la petite enfance
  - CPCSP : Planification, Coordination, Suivi des Programmes
  - CCI : Communication du MFSN
  - SDV : service de distribution des vivres
  - CT/SD : coordination des services déconcentrés
  - CT/SMA: suivi du matériel d'allègement des travaux des femmes
  - AC
  - CC

---

---

---

---

---

---

---

---

## Le CENAF

---

---

---

---

---

---

---

---

**Le Centre National d'Assistance et de Formation pour la Femme (CENAF)** et les Centres départementaux ont pour but de développer des actions tridimensionnelles en vue de relever le niveau de connaissances des femmes dans le domaine de la prévention sanitaire, d'assurer leur formation technique pour les initier à des activités génératrices de revenus et de leur fournir un appui conseil en matière juridique.

---

---

---

---

---

---

---

---

## LE SAGE

---

---

---

---

---

---

---

---

### Missions

Le SAGE suit et traite les questions de l'administration et de gestion des personnels, des crédits et du matériel.

### Organisation

- Un bureau de gestion
- Un bureau des personnels
- Un bureau du courrier

---

---

---

---

---

---

---

---

## Direction de la Famille (DF)

---

---

---

---

---

---

---

---

### Missions de la DF

- Assurer la promotion et la défense des droits de la femme
- Améliorer les conditions sociales, économiques et culturelles des familles
- Mettre en œuvre la politique d'équité de genre
- Assurer la promotion économique des femmes
- Participer à la politique de prise en charge des personnes du troisième âge
- Participer à la politique de promotion et de protection des droits de l'enfant
- Participer à l'utilisation judicieuse et optimale des services déconcentrés

---

---

---

---

---

---

---

---

### Organisation de la DF

- Directrice
- Division de la famille
- Division de la femme
- Division planification, recherche et formation

---

---

---

---

---

---

---

---

### Projets logés à la DF

- Projet crédit pour les femmes
- Projet de renforcement des capacités du MFSN à intégrer l'égalité et l'équité de genre dans les programmes de développement

---

---

---

---

---

---

---

---

### Projet crédit pour les femmes

- Cadre général
  - Coopération Sénégal / Taiwan
  - Montant : 3 millions de dollars ~ 1 9 44 000 000
- Bénéficiaires :
  - OF signataires du protocole détentrices de lignes de crédit
  - OF non signataires
  - Personnes physiques
- Financement des crédits
  - Fond de crédit : taux d'intérêt 5%, durée de paiement 12 mois, apport 5%
  - Fond de garantie
- Sélection
  - 1 document de projet de qualité
  - 1 questionnaire dûment rempli
  - 1 document attestant la reconnaissance de l'organisation
  - 1 attestation d'engagement

---

---

---

---

---

---

---

---

**Projet de renforcement de capacités du MFPE  
à intégrer l'égalité et l'équité de genre dans  
les programmes de développement**

- **Objectifs** : contribuer à la réalisation des objectifs de la déclaration de la politique de population actualisée à travers :
  - Le renforcement des capacités institutionnelles pour l'intégration de l'égalité et l'équité de genre dans les programmes
  - Le renforcement de la gestion des programmes
- **Cibles** :
  - Niveau politique : ministres, DC, CT, DN, élus
  - Niveau stratégique et technique : Points focaux des ministères, syndicats, ONG
  - Niveau opérationnel et communautaire : chefs des services régionaux, journalistes, OF, femmes élues

---

---

---

---

---

---

---

---

**Direction de la Petite Enfance  
et des Droits de l'Enfants**

---

---

---

---

---

---

---

---

**Missions**

- Définir un cadre juridique favorable à l'application des droits des enfants
- Développer des programmes d'assistances aux enfants en situation difficile
- Participer à l'utilisation optimale des services déconcentrés

---

---

---

---

---

---

---

---

## Organisation

- Directeur
- Division de l'animation
- Division des droits de l'enfant
- Division des études de la planification du suivi
- Bureau administratif et financier

---

---

---

---

---

---

---

---

- Éducation à la vie familiale (EVF) Daara
- Projet de lutte contre les pires formes de travail des enfants

---

---

---

---

---

---

---

---

## Éducation à la vie familiale (EVF) Daara

- Objectif général : Contribuer à la résolution des problèmes de vie familiale, d'environnement et de santé de la reproduction dans les daaras par l'introduction de l'EVF dans les daaras
- Objectifs spécifiques :
  - ✓ former les enseignants arabes et maîtres coraniques,
  - ✓ intégrer l'EVF/EMP dans les programmes d'enseignement des daaras et écoles franco arabes ciblés,
  - ✓ Outiller suffisamment les talibés et jeunes en matière d'EVF

---

---

---

---

---

---

---

---

### EFV DAARA

- Cibles
  - 10 daaras et / ou instituts franco – arabes,
  - Les talibés,
  - Les maîtres coraniques,
  - Les leaders religieux,
  - Les cadres d'associations religieuses ou dahiras

---

---

---

---

---

---

---

---

### • Stratégies d'intervention

- Mobilisation sociale, information, sensibilisation,
- Élaboration d'un curriculum,
- Élaboration d'un argumentaire religieux,
- Mise à l'essai du curriculum,
- Élaboration de supports didactiques,
- Formation des maîtres
- Mécanismes de suivi/évaluation

---

---

---

---

---

---

---

---

### PLCPFTE

#### • Objectifs:

- Contribuer à réduire la vulnérabilité des enfants en situation de risques
- Améliorer la situation des enfants affectés par les pires formes de travail et d'exclusion
- Appuyer le processus de décentralisation dans le domaine de la protection spéciale des enfants

---

---

---

---

---

---

---

---

**LE FONDS NATIONAL DE SOLIDARITE**

---

---

---

---

---

---

---

---

Objectif : le FNS a pour principale mission d'apporter une réponse immédiate et appropriée aux situations de détresse, des personnes sinistrées ou déplacées par des actions visant à prévenir l'exclusion sociale et faciliter l'insertion et la promotion des populations défavorisées.

---

---

---

---

---

---

---

---

**LE COMMISSARIAT A LA SECURITE ALIMENTAIRE**

---

---

---

---

---

---

---

---

Le CSA est représenté au niveau  
déconcentré par les inspections de la  
sécurité alimentaire.  
Il assure la gestion d'un fonds de  
sécurité alimentaire

---

---

---

---

---

---

---

---

**LA DIRECTION DE L'ACTION SOCIALE ET DE LA  
SOLIDARITE NATIONALE**

---

---

---

---

---

---

---

---

**Merci de votre aimable  
attention**

---

---

---

---

---

---

---

---

MINISTÈRE DU DÉVELOPPEMENT SOCIAL

**CELLULE DE SUIVI DES PROJETS ET PROGRAMMES DE LUTTE CONTRE LA PAUVRETÉ**

*Présentation du Dispositif de Suivi des Projets et Programmes de Lutte contre la Pauvreté*



---

---

---

---

---

---

---

---

Janvier 2003 CELLULE DE SUIVI DES PROJETS ET PROGRAMMES DE LUTTE CONTRE LA PAUVRETÉ



---

---

---

---

---

---

---

---

objectifs du présent atelier, il convient de mettre l'accent sur les missions de la CS-PLCP.

Janvier 2003 CELLULE DE SUIVI DES PROJETS ET PROGRAMMES DE LUTTE CONTRE LA PAUVRETÉ



---

---

---

---

---

---

---

---



**Missions de la CS-PLCP :**

L'arrêté N° 002002 du 14/07/2002 pris en application du décret N° 2001-948 et des accords de crédits ou de Subvention : FAD - SEN/LUT.PAU 99/22, 3446/SE et SEN /03/001/A/01/99 relatifs, respectivement aux PLCP-FAD, l'AFDS et au PAREP/PNUD, précise en son article 2, les missions dévolues à la CS-PLCP, à savoir.

- ✓ Superviser pour le compte du MDS, les projets mis en oeuvre dans le cadre du Programme National de Lutte contre la Pauvreté ;
- ✓ Coordonner pour le compte du MFDSSN les missions de suivi et/ou de supervision des partenaires au développement et d'en rendre compte ;
- ✓ S'assurer de la synergie de toutes les actions des intervenants et proposer le cas échéant des

Janvier 2003

---

---

---

---

---

---

---

---



Élaborer et tenir à jour une cartographie de la pauvreté et des interventions dans ce domaine ;

- ✓ Élaborer pour le compte du MFDSSN, des politiques et stratégies pertinentes de réduction de la pauvreté ;
- ✓ Capitaliser les réussites afin de les faire investir dans d'autres interventions ;
- ✓ Procéder annuellement au bilan des actions de lutte contre la pauvreté et établir un rapport sur l'état d'exécution des Projets et Programmes de Lutte contre la Pauvreté ;
- ✓ Conduire la réalisation d'études et évaluation des impacts des projets de lutte contre la pauvreté.

Janvier 2003

CELLULE DE SUIVI DES PROJETS ET PROGRAMMES DE LUTTE CONTRE LA PAUVRETÉ

---

---

---

---

---

---

---

---



**Stratégies d'Intervention :**

Les stratégies d'intervention de la CSO épousent les principes directeurs qui régissent la mise en oeuvre du DRSP et des projets et programmes de lutte contre la pauvreté à savoir : le Faire-Faire, l'approche genre, la décentralisation, la transparence, la pérennisation et la durabilité, l'approche participative.

**Axes d'intervention**

- ✓ L'appui conseil aux différents projets et partenaires au développement en raison de sa position d'interface stratégique auprès du Cabinet, de facilitateur et de mémoire institutionnelle en matière de gestion et d'exécution des projets de lutte contre la pauvreté.

Janvier 2003

CELLULE DE SUIVI DES PROJETS ET PROGRAMMES DE LUTTE CONTRE LA PAUVRETÉ

---

---

---

---

---

---

---

---



- ✓ La recherche de synergies fortes entre les différents projets en vue de favoriser l'harmonisation de leurs interventions.
- ✓ La conception et la mise en œuvre de procédures, mécanismes et outils appropriés de suivi combinant les méthodes participatives et les techniques usuelles les plus pertinentes en matière de suivi des Projets et Programmes de Lutte contre la Pauvreté avec un accent particulier sur :

Janvier 2003 CELLULE DE SUIVI DES PROJETS ET PROGRAMMES DE LUTTE CONTRE LA PAUVRETÉ

---

---

---

---

---

---

---

---



- ♦ Le suivi qualitatif et quantitatif physique (des activités) et le suivi de l'exécution financière à partir des informations collectées, gérées et répertoriées directement par les projets à travers des rapports mensuels, sectoriels ou annuels.
- ♦ Le suivi des résultats ou indicateurs de performances et des processus d'exécution des approches stratégiques et modes opératoires arrêtés par chaque projet dans une perspective de partage d'informations et de réajustements nécessaires lors des revues à mi-parcours ou de réunions des comités de pilotages ou Assemblée Générale des Projets.

Janvier 2003 CELLULE DE SUIVI DES PROJETS ET PROGRAMMES DE LUTTE CONTRE LA PAUVRETÉ

---

---

---

---

---

---

---

---



- ♦ L'évaluation qualitative des impacts des projets sur les conditions de vie des populations parallèlement aux évaluations quantitatives prévues par les accords de crédit ou de subvention des projets. Cette évaluation pourrait être formative ou pédagogique.
- ♦ L'évaluation qualitative conjointe de perception des stratégies d'intervention des projets par les bénéficiaires.
- ♦ L'organisation de missions conjointes périodiques de terrain entre les différents projets et partenaires extérieurs sur des thèmes ou stratégies d'intervention.
- ♦ La capitalisation des meilleures expériences et pratiques en matière de lutte contre la pauvreté à travers des espaces de rencontre et de partage, de voyages d'études et la participation à des conférences internationales.

Janvier 2003 CELLULE DE SUIVI DES PROJETS ET PROGRAMMES DE LUTTE CONTRE LA PAUVRETÉ

---

---

---

---

---

---

---

---

20	Khardiata Lo NDIAYE	DG/AFDS	"
21	Biram DIABONG	CSA	
22	Abdoulaye DIENG	SRFDSSN/louga	
23	Ndèye Adama THIAM	SRFDSSN/KK	
24	Ndèye Safiétou DIOP	SRFDSSN/DK	
25	Aïssatou CISSE	DSDS/MFDSSN	
26	Fatoumata G. TOURE	DF/MFDSSN	
27	Coumba Ngouye THIAM	SAGE/MFDSSN	
28	Babacar CISS	DDC/MFDSSN	
29	Mouhamed M. GAYE	DPDS/MFDSSN	
30	Baye Niass CISSE	CT/MFDSSN	
31	Diéyi G. SENE	SRDC/Zig	
32	Absa W. NGOM	Projet Genre	
33	Astou D DIAGNE	CTP/MFDSSN	
34	Ousamne KA	CSO/PLCP	
35	Mandiaye NDIAYE	SR/MFDSSN	

## LISTE DES MEMBRES DE LA COMMISSION 2

PRESIDENT : Birahim NDIAYE

RAPPORTEURS : Malick NDOYE et Pape Malick GNINGUE

MODERATEUR : Ibrahima FALL

### MEMBRES

N°	PRENOMS ET NOM	STRUCTURE	TELEPHONE
1	Samba CISSOKHO	SRDC Tamba	981.11.83
2	Karamba DRAME	DASSN	821.63.48
3	Abdourahmane FALL	SRDC Kolda	641.61.43
4	Malick NDOYE	CAB/MFDSSN	827.89.80 564.58.40
5	Mouhamadou NDIAYE	SRDC Kolda	996.10.87
6	Ndèye Astou SYLLA	Direction de la Famille	823.89.85
7	Baba SOW	CSO/PLCP	823.69.19
8	Birahim NDIAYE	CT/MFDSSN	
9	Siga Sarr DIOUF	Projet Pires Formes	842.66.41
10	Ibrahima FALL	Consultant/MGP	544.42.74
11	Modou SALL	DPDE	822.77.94
12	Aïssatou Thioune GUEYE	SRDC/Thiès	951.13.56
13	Sidy GUEYE	DSDS	685.97.95
14	Birahim CAMARA	SRFDS/Tamba	981.11.04
15	Assane TRAORE	DASSN	842.28.13
16	Pape Malick NGINGUE	MFDSSN	849.70.73
17	Demba Arame NDIAYE	MFDSSN	849.70.73

## LISTE DES MEMBRES DE LA COMMISSION 3

**PRESIDENT** : Madame Codou NDIAYE CISSE  
**RAPPORTEURS** : Aissatou MBAYE et Serigne Mbacké LOUM  
**MODERATEUR** : Mamadou TALLA

### MEMBRES

N°	PRENOMS ET NOM	STRUCTURE	TELEPHONE
1	Aissatou MBAYE	Directrice du centre GINDI	
2	Serigne Mbacké LOUM	Coordonnateur de la CPCSP	
3	Mohamadou TALLA	Consultant cabinet MGF	
4	Cellé NDIAYE	EVF/Daara	
5	Moussa CISSE	CSA	
6	Moustapha MBODJI	ENTSS	
7	Babacar DIOUF	SRDC/Kaolack	
8	Aissatou NDIAYE SARR	SRDC/Fatick	
9	Cheikhou Oumar FAYE	CSO-PLCP	

**REPUBLIQUE DU SENEGAL**

Un Peuple - Un But - Une foi

**MINISTERE DE LA FAMILLE,  
DU DEVELOPPEMENT SOCIAL  
ET DE LA SOLIDARITE NATIONALE**

**CELLULE DE SUIVI DES PROJETS ET  
PROGRAMMES DE LUTTE CONTRE  
LA PAUVRETE**

**Atelier de Réflexion sur le Nouveau  
Cadre Institutionnel du Ministère de la Famille,  
du Développement Social et de la Solidarité Nationale**  
Hôtel Palm Beach/Saly Portudal  
Du 03 au 05 Novembre 2003

**FEUILLE DE PRESENCE**

Journée du 05 Novembre 2003

N°	NOM ET PRENOM	STRUCTURE	TELEPHONE	EMARGEMENT
1	F. B. GUEYE	AFDS/2A0	865 22 56	
2	Jerry Tra	CSC/PLCP	823 69 19	
3	AWA DIANA	CSD/PLCP	823 69 19	
4	Kasamba DRAME	DASSN	821 63 48	
5	Babacardiou	SRDC Kolda	94 123 11	
6	Abdoulaye Rifana DIA	SRFOSSN Saint-Louis	964-14-87	
7	Radou Fall	DPDS	822 77 44	
8	Codon ND Cisse	CENAF	635 70 96	
9	Mme Ayeji G SENE	SRDC/CHer	ES5.28.29	
10	Mouhamadou NDIAYE	SRDP Kolda	996 10 76 665.66.99	
11	Famba NDIAYE	CCI/RFSSN	849 7 73	
12	Mouctar NDIAYE	SRFOSSN/ Dakar	966 65 66	
13	Amedou DIALL	SRFOSSN Dionisiel	921 27 73 636 82 06 762 37 36	

REPUBLIQUE DU SENEGAL

Un Peuple - Un But - Une foi

MINISTERE DE LA FAMILLE,  
DU DEVELOPPEMENT SOCIAL  
ET DE LA SOLIDARITE NATIONALE

CELLULE DE SUIVI DES PROJETS ET  
PROGRAMMES DE LUTTE CONTRE  
LA PAUVRETE

Atelier de Réflexion sur le Nouveau  
Cadre Institutionnel du Ministère de la Famille,  
du Développement Social et de la Solidarité Nationale

Hôtel Palm Beach/Saly Portudal

Du 03 au 05 Novembre 2003

FEUILLE DE PRESENCE

Journée du 05 Novembre 2003

N°	NOM ET PRENOM	STRUCTURE	TELEPHONE	EMARGEMENT
14	Cheikhou O Faye	CSO/PLP	823 69 19	Sf
15	Ndeye Soukaye Gueye	PCF/MFSSN	8626642	<del>Soukaye</del>
16	Demba Ndiaye	CCI/MFSSN	844 70 73	
17	Celle Ndiaye	EVF/Daaron	8497062	<del>Celle</del>
18	AS dourouhuan Ball	SRFSSN Ks/da	6416143	<del>AS</del>
19	Adama el Diaye	DF/MFSSN 823.89.85	823.89.85	<del>Adama</del>
20	Ibrahima Ndiaye	SRDE/DRK	539 44 02	<del>Ibrahima</del>
21	Joussouf Sall	SRM/Daaron	871-17-50	<del>Joussouf</del>
22	Nalacke Padoye	MFDSSN	827 89 80 504 58 600	<del>Nalacke</del>
23	Mohamed El Ndiaye	APAB/MFSSN	822.72.96	<del>Mohamed</del>
24	Mamadou Gueye	CAB/MFSSN	849 71 08	<del>Mamadou</del>
25	Waldiodio Ndiaye	CSOPLCP/	823 69 19	<del>Waldiodio</del>
26	Baba Sow	CSO/PLP	823-69-19	<del>Baba</del>

**REPUBLIQUE DU SENEGAL**

Un Peuple - Un But - Une foi

**MINISTRE DE LA FAMILLE,  
DU DEVELOPPEMENT SOCIAL  
ET DE LA SOLIDARITE NATIONALE****CELLULE DE SUIVI DES PROJETS ET  
PROGRAMMES DE LUTTE CONTRE  
LA PAUVRETE**

**Atelier de Réflexion sur le Nouveau  
Cadre Institutionnel du Ministère de la Famille,  
du Développement Social et de la Solidarité Nationale  
Hôtel Palm Beach/Saly Portudal  
Du 03 au 05 Novembre 2003**

**FEUILLE DE PRESENCE**

Journée du 05 Novembre 2003

N°	NOM ET PRENOM	STRUCTURE	TELEPHONE	EMARGEMENT
27	Khadybaïouf Mbaye	ABC	861 921 95	
28	Pierrick Gossin	S & FJSSN	969-23-43	
29	BIRAHIN CANARA	SRFSN TANBA	981 11 04	
30	Adama Houssein MBAYE	SRFSN/Kadack	961-16-52	
31	Samba Pissokho	JRDC/Tanka	981 11 83	
32	Mamadou BA	SRDC Louga	9671227	
33	Khady Kane Diakh	SPDC St Louis	961 46 28	
34	Bassirou CHARRA	FSN	842 61 47	
35	Bersaten Madiaye Sarr	SRDC/Fatick	949-11-20	
36	Sidy GUEYE	SDS/MFJSSN	6859795	
37	Siga Sarr Diouf	Pres Forme /MFJSSN	842 66 41	
38	Marbouk Fall	SPDC	8297730	
39	Abou Wade Ngom	Projet jeune	842 37-12	

**REPUBLIQUE DU SENEGAL**

Un Peuple - Un But - Une foi

**MINISTERE DE LA FAMILLE,  
DU DEVELOPPEMENT SOCIAL  
ET DE LA SOLIDARITE NATIONALE**

**CELLULE DE SUIVI DES PROJETS ET  
PROGRAMMES DE LUTTE CONTRE  
LA PAUVRETE**

**Atelier de Réflexion sur le Nouveau  
Cadre Institutionnel du Ministère de la Famille,  
du Développement Social et de la Solidarité Nationale  
Hôtel Palm Beach/Saly Portudal  
Du 03 au 05 Novembre 2003**

**FEUILLE DE PRESENCE**

Journée du 05 Novembre 2003

N°	NOM ET PRENOM	STRUCTURE	TELEPHONE	EMARGEMENT
40	Ndeye Astou Lylla	JF/MFSSW	8238985	
41	C <sup>ed</sup> Biram DIABONG	CSA/MFSSN	821 61 91	
42	Moussa Cissé	CSA/MFSSN	821 61 91	
43	CHEIKHOU KANTE	DASSN	849 -28-13	
44	Assane TRAORE	DASSN	842-28-13	
45	Association Thourou Guaye	SRDC /Thies	9511356	
46	Mme Dieyi G SENE	SRDC /Zohor	991.11.43	
47	M <sup>re</sup> Njam Ndeye Sakilou	SBFSSN/bk	823-93-12	
48	Ousmane TRA	CS/PLP/MFSSW	823 6919	
49	Baye HASS Cisse	CTI/MFSSW	8497068	
50	Astou D. DIAGNE	CTP/GENRE	8497371	
51	Aïssatou Ousmane	Indi	8238910	
52	Ndeye Mame Ndeye	CT/Femme	849 70 69	

**REPUBLIQUE DU SENEGAL**

Un Peuple - Un But - Une foi

**MINISTERE DE LA FAMILLE,  
DU DEVELOPPEMENT SOCIAL  
ET DE LA SOLIDARITE NATIONALE****CELLULE DE SUIVI DES PROJETS ET  
PROGRAMMES DE LUTTE CONTRE  
LA PAUVRETE****Atelier de Réflexion sur le Nouveau  
Cadre Institutionnel du Ministère de la Famille,  
du Développement Social et de la Solidarité Nationale  
Hôtel Palm Beach/Saly Portudal  
Du 03 au 05 Novembre 2003****FEUILLE DE PRESENCE**

Journée du 05 Novembre 2003

N°	NOM ET PRENOM	STRUCTURE	TELEPHONE	EMARGEMENT
53	<del>Ndang Aïwa Silla</del>	<del>DF</del>	<del>8238985</del>	<del>[Signature]</del>
54	Comba Nguy THIAN	SAGE	849.70.61	[Signature]
55	Babacar CISS	DDC	823.33.16	CISS
56	Leopold L. CARNADO	CT/MFDSN	849.71.02	[Signature]
57	Elme TOURE' Falaumaba	BF/MFDSN	646.77-94	[Signature]
58	Papa Nalla Fall	MODERATEUR GENERAL	821 5803 654 1670	[Signature]
59	Serigne Mbacke' Loum	MADSSN	8997009	[Signature]
60				
61				
62				
63				
64				
65				

# PRESENTATIONS

République du Sénégal

Ministère de la Famille et de la Solidarité  
Nationale



Atelier de mise à niveau des  
chefs de services régionaux  
et départementaux

---

---

---

---

---

---

---

---

**ORGANISATION DU MINISTÈRE DE LA FAMILLE ET DE LA SOLIDARITÉ  
NATIONALE**

1. Cabinet
2. Commissariat à la Sécurité Alimentaire
3. Fonds de Solidarité Nationale
4. Direction de la Famille (DF)
5. Direction de l'Action Sociale et de la Solidarité Nationale
6. Direction de la Petite Enfance et des Droits de l'Enfant (DPE/DE)
7. Centre National de Formation et d'Assistance pour la Femme
8. Service de l'Administration Générale et de l'Équipement (SAGE)

---

---

---

---

---

---

---

---

Présentation des structures du  
MFSN

---

---

---

---

---

---

---

---

## AGENDA DE L'ATELIER DE REFLEXION SUR LE NOUVEAU CADRE INSTITUTIONNEL DU MINISTERE DE LA FAMILLE, DU DEVELOPPEMENT SOCIAL ET DE LA SOLIDARITE NATIONALE

### **1<sup>er</sup> JOUR :**

09 H – 09 H 30 : Cérémonie d'ouverture : Allocution de Madame la Ministre

09 H 30 – 09 H 45 : Présentation des Participants

09 H 45 – 10 H : Présentation du Programme et des Objectifs de l'Atelier

**10 H – 10 H 15 : Pause – Café**

10 H 15 – 12 H 30 : Présentation des Communications  
Décrets portant attributions du Ministère, organisation et  
Fonctionnement, missions des Directions et Services  
(10 mm pour chaque communication)

1. C.T 1
2. D. F
3. D.P.D.E
4. D.A.S.S.N
5. D.D.C
6. D.S.D.S
7. C.S.A
8. S.A.G.E
9. F.S.N
10. E.N.T.S.S
11. C.N.A.F
12. Cellule de Planification Sectorielle
13. CSO-PLCP

Questions de clarifications

**12 H 30 – 14 H 30 : Pause - Déjeuner**

14 H 30 – 14 H 45 Présentation des Plans d'Opération Sectorielle (Ex MFSN  
et Ex MDS)

Monsieur LOUM

14 H 45 – 15 H : Mise en place des Commissions  
Présentations des T.D.R

15 H – 18 H : Travaux de Commissions

## **2<sup>ème</sup> JOUR :**

8 H 30 – 10 H 30 : Suite Travaux de Commission

**10 H 30 – 10 H 45 : Pause – Café**

10 H 45 – 12 H 30 Plénière  
Présentation Commission N° 2  
Dispositif d'organisation au Niveau National et  
Déconcentré

**12 H 30 – 14 H 30 : Pause - Déjeuner**

14 H 30 – 15 H 30 : Commission N° 1  
Document d'Orientation Stratégique

15 H 30 – 16 H 30 : Commission N° 3  
Plan d'Opération Sectorielle

16 H 30 – 18 H : Travaux de Synthèse

## **3<sup>ème</sup> JOUR :**

08 H 30 – 10 H 30 : Suite Travaux de Synthèse

**10 H 30 – 10 H 45 : Pause – Café**

10 H 45 – 11 H 45 : Présentation Rapport de Synthèse

11 H 45 – 13 H : Cérémonie de Clôture

**REPUBLIQUE DU SENEGAL**  
**Un Peuple – Un But – Une foi**

**MINISTERE DE LA FAMILLE, DU DEVELOPPEMENT SOCIAL ET DE LA  
SOLIDARITE NATIONALE**

**CELLULE DE SUIVI DES PROJETS ET PROGRAMMES DE LUTTE CONTRE  
LA PAUVRETE**

**TERMES DE REFERENCE DE L'ATELIER DE REFLEXION  
SUR LE NOUVEAU CADRE INSTITUTIONNEL DU  
MINISTERE DE LA FAMILLE DU DEVELOPPEMENT  
SOCIAL ET DE LA SOLIDARITE NATIONALE (MFDSSN)**

## **I. Contexte et justification**

Le Gouvernement du Sénégal entend promouvoir un Développement Harmonieux et Equitable qui implique une participation active de toutes les couches de la population.

Dans cette perspective, le Ministère de la Famille, du Développement Social et de la Solidarité Nationale, chargé entre autres missions d'assurer un niveau de vie convenable à l'ensemble de la population sénégalaise et une coordination opérationnelle de la mise en œuvre des politiques et stratégies destinées à lutter contre la pauvreté, entend promouvoir un cadre institutionnel favorable à la mobilisation et à l'éclosion de tout son potentiel d'initiatives et de capacités en vue de l'atteinte de ses objectifs.

Dans cette perspective, il est apparu nécessaire voire urgent d'organiser la tenue d'un atelier d'information et d'échanges sur la vision et les nouvelles orientations assignées au Ministère.

Dans le même ordre de priorité, le recentrage du Dispositif Institutionnel de Promotion de la Famille, du Développement Social et de la Solidarité Nationale avec le regroupement de nouveaux Services et Directions constitue un challenge qui postule une vision commune et une harmonisation des différentes interventions entre le niveau national et le niveau déconcentré qui pourrait déboucher sur l'adoption d'un schéma organisationnel plus adapté aux nouvelles missions du Ministère et aux mutations en cours.

Enfin, de manière générale, il est devenu opportun de retenir des actions phares et des stratégies appropriées pour rendre encore plus visible les interventions du Ministère dans la prise en charge des personnes vulnérables.

## **II. Objectifs de l'atelier**

### **2.1. Objectif général :**

Mettre en place les conditions d'une vision commune et d'un meilleur impact des interventions du Ministère sur les conditions de vie des populations.

### **2.2. Objectifs spécifiques :**

Informar sur les Nouvelles Orientations du Ministère de la Famille, du Développement social et de la Solidarité Nationale ;

Informar et partager les missions, l'organisation et le fonctionnement des Directions et Services du Ministère.

Echanger en vue de définir une vision commune du Développement du Secteur ;

Echanger et retenir des actions phares en vue de l'Elaboration d'un Plan d'Action pour le Ministère.

### **III. Résultats attendus**

- Une vision commune et une meilleure compréhension des missions du MFDSSN ;
- Un dispositif organisationnel national et déconcentré adapté aux nouvelles missions du MFDSSN ;
- une esquisse d'un document d'orientation stratégique partagée disponible ;
- une esquisse de Plan d'Actions pour le Ministère disponible ;

### **IV. Méthodologie d'Organisation et de Déroulement des Travaux**

Elle se veut participative et s'articulera autour de séances plénières au cours desquelles des exposés seront faits par les différents responsables choisis

Les communications seront au nombre de trois et porteront essentiellement sur la lettre de mission du Ministère, sur les Missions des Directions et Services du Ministère ainsi que sur le projet de décret portant organisation du Ministère

Chaque communication sera suivie d'un débat et d'une synthèse par le modérateur, afin d'harmoniser la compréhension des participants.

Au besoin, les responsables des projets et programmes présents apporteront aux participants les informations sur leurs stratégies d'intervention.

Il est prévu un Modérateur général de l'atelier qui sera chargé de la production de tous les actes attendus du séminaire.

### **V. Participants**

Ils seront environ une cinquantaine

Conseillers de Cabinet et de département ;

Directeurs, Chefs de Services et Responsables des Projets du MFDSSN.

Responsables des services régionaux du Ministère.

### **VI. Durée et Lieu**

L'atelier est prévu pour une durée de trois (03) jours (dans la première semaine du mois de Novembre) à Saly Portudal - Mbour (avec prise en charge complète des participants) en pension complète afin de maximiser le potentiel contributif de chaque acteur.

**VII. Budget prévisionnel** : A déterminer en rapport avec les bailleurs de fonds.

## LISTE DE PRESENCE

## LISTE DES MEMBRES DE LA COMMISSION 1

**PRESIDENT** : Babacar CISS

**RAPPORTEUR** : Léopold Louis CARVALHO  
Madame TOURE Fatoumata Gueye

**MODERATEUR** :

### MEMBRES

N°	PRENOMS ET NOM	STRUCTURE	TELEPHONE
1	Mamadou GUEYE	CT/MFDSSN	849.71.08
2	Mamdou BA	SRDC Louga	967.12.27
3	Khady Kane DIALLO	SRDC Saint-Louis	961.16.28
4	Ndèye Soukèye GUEYE	PCF/MFDSSN	842.66.42
5	Moussa SALL	SRDC Diourbel	971.17.50
6	Waldiodio NDIAYE	CSO-PLCP	823.69.19
7	Pierre GOMIS	SRFDSSN	949.13.43
8	Ibrahima NDIAYE	SRDC/DK	539 44 02
9	Amadou DIALLO	SRFDSSN/Diourbel	871 27 73
10	Maniaye NDIAYE	SRFDSSN/MATAM	
11	Niokhobaye DIOUF	DDC	648 91 94
12	Ndèye Ndiaya NDOYE	CT/Femme	849 70 69
13	Abdoulaye Fofana DIA	SRFDSSN St-Louis	961 14 87
14	Ousseynou ANNE	SRFSN/Thiès	952 26 52
15	Adama NDIAYE	DF/MFDSSN	823.89.85
16	Léopold CARVALHO	CT/MFDSSN	849.70.02
17	Cheikhou KANTE	DASSN	842.28.13
18	Bassrou KAMARA	FSN	842 61 47
19	Francis B. GUEYE	AFDS	865.22.56

La deuxième plénière du séminaire tenu le mardi à partir de 17 heure a eu pour objet l'audition des rapports des ateliers 2 et 3 ; l'atelier 1 n'ayant fini pas ses travaux, il a été décidé de reporter son audition au lendemain matin avant la cérémonie de clôture. Chaque atelier était dirigé par une organisation comprenant un président, deux rapporteurs et un modérateur.

La restitution des résultats des travaux d'ateliers a montré que, dans chaque atelier, le déroulement des travaux a épousé une démarche conforme aux termes de référence de l'atelier ; et avant d'ouvrir les débats le modérateur du groupe a apporté les précisions et clarifications nécessaires sur les TDR.

L'audition des deux rapports d'ateliers a été suivie d'échanges, mais auparavant le modérateur général est intervenu pour fixer quelques règles et proposer l'arrêt des travaux au plus tard à 18 h 30.

▪ **Atelier 2 : esquisse d'un document d'orientation stratégique du MFDSSN**

Les trois interventions enregistrées sont à ranger dans le registre des contributions. Il s'est agit (i) de reconsidérer l'intitulé de l'objectif général de la mission du MFDSSN en tenant compte des notions d'équité, d'égalité mais également en y intégrant le souci de non exclusion, (ii) d'associer des indicateurs aux objectifs spécifiques pour avoir des instruments de mesure, et enfin (iii) d'identifier et d'intégrer une plage de convergence avec les aspects liés aux questions de population.

Sous réserve d'intégrer ces contributions le rapport du groupe a été adopté par la plénière.

▪ **Atelier 3 : esquisse d'un plan d'actions du MFDSSN**

La discussion a tourné autour (i) de la première ligne (création de crèches) d'action majeur identifiée et (ii) des lignes d'actions DSRP.

En ce qui concerne la prise en charge des enfants de la tranche 0-3 ans, la plénière a jugé inopportune cette proposition d'autant que cette prérogative est dévolue au Ministère chargé de la petite enfance et de la case des tous petits.

Par rapport aux lignes d'actions déclinées dans les POS, le point focal DSRP du MFDSSN, a rappelé qu'ils sont immuables car tous les documents ont fait l'objet de validation et d'adoption.

C'est ainsi que le rapport du groupe 2 a été adopté sous réserve de suppression de l'objectif de prise en charge des moins de trois ans.

## SYNTHESE DES DISCUSSIONS DE LA TROISIEME PLENIERE

Cette dernière plénière tenue le mercredi 5 novembre 2003, prélude à la cérémonie de clôture, a permis de restituer et de discuter des travaux du premier groupe qui a porté sur la Mise en place d'un dispositif organisationnel national et déconcentré adapté aux nouvelles missions du MFDSSN.

Le groupe 1 a regroupé le plus de participants (33 personnes) et devait également discuter des préoccupations énoncées par Madame la Ministre.

La présentation de ce rapport a suscité beaucoup d'interventions, qui pour l'essentiel se peuvent se résumer à quatre séries de questions portant sur :

- l'appellation de la structure chargée de la gestion administrative et financière au sein des directions.
- L'opportunité d'ajouter au projet de décret les services déconcentrés du MFDSSN.
- Le profil des responsables des services déconcentrés du MFDSSN.
- Les nécessaires articulations entre les différentes structures du MFDSSN.

Prenant la parole le CT1 apportera les éléments de clarifications suivants :

- l'organisation interne des services/directions fera l'objet d'arrêtés signés par Madame la Ministre par conséquent il n'est pas opportun de rajouter les services déconcentrés dans le texte du projet de décret.
- Les articulations entre les services seront explicitées dans les arrêtés qui seront pris.
- Au niveau du SAGE, l'on ne peut parler de DAF parce que tout simplement au sein d'un service on ne peut parler de divisions. Toutefois l'organisation interne au niveau du SAGE fera que toutes les questions seront prises en compte.

Concernant le profil du personnel, et les autres questions relatives au nombre exact de divisions à rajouter ou supprimer de manière plus précise par direction ou service, la plénière a retenu la recommandation du groupe 1 consistant à créer une petite commission de travail chargée d'approfondir la réflexion.

## CEREMONIE DE CLOTURE

#### **4.5. Cérémonie de clôture.**

La cérémonie de clôture a été présidée par Monsieur Baye Niass Cissé, le Conseiller Technique N°1 de Madame la Ministre. Dans son allocution, le CT1, a tout d'abord remercié Madame la Ministre, qui malgré un emploi du temps très chargé a tenu à présider et à participer au début des travaux, la Directrice de l'AFDS pour sa participation et le concours financier qui permis la tenue des assises et enfin l'ensemble des participants pour la qualité du travail abattu pendant les trois jours.

Il dira en substance que les résultats obtenus sont au delà des attentes et rassurera l'ensemble des participants quant à la transmission, à Madame la Ministre, de toutes les recommandations et suggestions issues des travaux .

Il terminera son propos par féliciter l'équipe de modération et le personnel d'appui pour la qualité des prestations rendues.

C'est sur cette note que Monsieur Cissé a déclaré clos l'atelier de réflexion sur le nouveau cadre institutionnel du Ministère de la Famille, du Développement Social et de la Solidarité Nationale.

COMMENTAIRES ET  
OBSERVATIONS DU  
CONSULTANT

## **1 La substance des discours du Coordonnateur de la Cellule de Suivi**

Il a été question dans son allocution de poser les questions pertinentes par rapport aux nouvelles missions données au MFDSSN par le Premier Ministre et le président de la République en regroupant toutes les missions des départements devant répondre aux demandes sociales des populations sénégalaises.

De plus cette situation n'est pas une nouvelle. Elle a été vécue dans les années quatre vingt dix et avait requis la mise en place de programme de restructuration qui n'a pas pu être effectuée du fait des alternances politiques.

De plus les programmes et projets de lutte contre la pauvreté ne font pas l'objet de discussions au cours de cet atelier. Il feront l'objet d'analyse ultérieurement.

## **2 La substance des discours de Madame la Directrice de l'AFDS**

Madame la Directrice de l'AFDS, a porté sa réflexion sur la relation qui existe entre son programme et la Cellule de Suivi en termes de support institutionnel et de renforcement pour permettre à cette dernière de jouer son rôle. Les moyens développés dans ce sens passe par la participation à l'organisation de la réflexion sur les nouvelles orientations du Ministère dans le cadre du Programme global de lutte contre la pauvreté au Sénégal .

Une de ses préoccupations était de voir la question d'équité de genre et des questions de droit être traitée pour une plus grande visibilité.

## **3 La substance des discours de Madame La Ministre**

La relecture de son discours donne la substance pour laquelle j'ai retenu les éléments de revoir les fausses similitudes, de repenser la structure sur la base des nouvelles missions, de revoir les moyens organisationnels et institutionnels, les moyens matériels et financiers et les moyens humains en fonction des missions assignées.

Ces points ont été renforcés par son intervention avant la pause et ses différentes discussions en aparté lors des soirées particulièrement avec ses collaborateurs.

Il me semble que ses préoccupations peuvent se contenir dans les éléments que voici :

- ❖ Les défis d'articulation et de relations interdépartementales et intra-départementales ;
- ❖ Les défis d'inventer une structure reposant sur la notion de réalisation des programmes ; ce qui impose des indicateurs de performances pour chaque département et une meilleure répartition des tâches entre les départements ;
- ❖ Les défis de créer des cadres d'intervention et des outils adaptés
- ❖ Les défis de renforcement des capacités organisationnelles, financières, matérielles et humaines à travers leurs mobilisations et leur utilisation.

- ❖ Les défis d'intégration du principe de la déconcentration et de la décentralisation des moyens, des programmes et des compétences transférées ;
- ❖ Les défis de structuration des services déconcentrés selon un certain nombre de mission à définir et à préciser ;
- ❖ Les défis de tenir compte des préoccupations des partenaires au développement dans la conduite de la réflexion.

#### **4 La Plénière et les différentes contributions :**

Les éléments de stratégie reposent sur

- ❖ Le partenariat, la recherche de synergie et le dialogue
- ❖ Le principe du faire- faire et de la maîtrise d'ouvrage déléguée pour désengorger le Ministère d'actions ponctuelles sans planification
- ❖ La collecte, le traitement, l'analyse et la diffusion de l'information
- ❖ La formation et le développement des ressources humaines
- ❖ Le développement de services de conseil et d'appui interne et externe
- ❖ La planification, le suivi et l'évaluation des actions du Ministère.

Les différentes contributions des services déconcentrés sont à mon avis dans les recommandations des commissions notamment la commission N°2

#### **5 Conclusion**

**En conclusion nous recommandons ce qui suit :**

- ❖ Les recommandations de finalisation des travaux de l'atelier par un groupe restreint nous semble important ; cependant, il est difficile de demander à des personnes impliquées de proposer en toute honnêteté des suppressions qui les affecteraient ;
- ❖ Aussi, il serait plus judicieux de procéder à un diagnostic plus approfondi du ministère par une partie indépendante qui pourra regarder la structure avec un œil nouveau et pourrait faire des propositions objectives de restructuration.

**Ces recommandons pourront faire l'objet d'étude dont les résultats attendus seraient entre autre :**

- ❖ **Finalisation du projet de décret portant organisation du MFDSSN.**
- ❖ **Elaboration d'un nouvel organigramme du MFDSSN.**
- ❖ **Une description des emplois qui précisent le profil, les rôles et responsabilités de chaque agent.**
- ❖ **Des procédures relatives à l'amélioration de la qualité des services rendus aux cibles.**
- ❖ **Des recommandations pertinentes avec une stratégie de mise en œuvre.**

## ANNEXES

1. Agenda du Séminaire.
2. Terme de référence
3. Liste de présence aux plénières et aux ateliers.
4. Présentation de Monsieur Ousmane Ka, CSO-PLCP
5. Présentation de Monsieur Sérigne Mbacké Loum, Coordonnateur de la Cellule de planification, de coordination et de suivi des projets et programmes
6. Présentation de Monsieur Mbodji, Directeur de l'ENTSS

## **ATELIER 2**

Esquisse d'un document  
d'orientation stratégique pour le  
MFDSSN

## 1. Rappel des termes de référence

La Commission 2 a retenu et rappelé la nécessité pour le Ministère de la Famille, du Développement Social et de la Solidarité Nationale de mettre en place un cadre d'orientation stratégique et opérationnel lui permettant de traduire avec efficacité et efficience les attributions qui lui sont affectées à travers le Décret 2003-720 du 26 septembre 2003.

Dans le même ordre d'idées, les membres de la Commission 2 ont tous été unanimes pour reconnaître que le recentrage du Dispositif Institutionnel de Promotion de la Famille, du Développement Social et de la Solidarité Nationale avec le regroupement de nouveaux Services et Directions constitue un challenge qui postule une vision commune et une harmonisation des différentes interventions entre le niveau national et le niveau déconcentré qui pourrait déboucher sur l'adoption d'un schéma organisationnel plus adapté aux nouvelles missions du Ministère et aux mutations en cours.

A cet effet, la Commission 2 avait pour mission de proposer des objectifs, stratégies et lignes d'actions pouvant permettre d'esquisser un document d'orientation du MFDSSN ; avec comme résultats attendus de :

- Formuler des objectifs sectoriels sur la base du décret portant attributions du Ministère ;
- Identifier des stratégies et lignes d'actions sur la base de ces objectifs déclinés.

## 2. Note sur le déroulement des Travaux

En vue d'atteindre la mission et les résultats assignés, la Commission 2 a commencé sa réflexion par l'analyse des termes de référence qui lui ont été soumis.

A cet effet, pour étayer et renforcer la réflexion, il a été question d'analyser en profondeur et dans tous ses aspects certains documents de référence parmi lesquels on peut noter :

- le Décret 2003-720 du 26 septembre 2003 ;
- le projet de Décret organisant le Ministère de la Famille, du Développement Social et de la Solidarité Nationale ;
- les communications des Directions et Services rattachés ;
- le rapport de la Commission développement Social de l'ONU ;

L'analyse de ces différents documents a aussi tenu en considération des principes, objectifs et recommandations du DSRP et de la Déclaration de Politique Générale du Premier Ministre.

La richesse et la pertinence des contributions de tous les membres de la Commission ont permis de formuler conformément au mandat qui nous a été assigné les objectifs, les stratégies et les lignes d'actions pouvant fournir une esquisse d'un avant projet de Document d'Orientation Stratégique pour le MFDSSN.

Par ailleurs, l'atelier a beaucoup discuté sur la nécessité prendre en charge toutes les questions majeures qui pourraient interpeller le MFDSSN. A cet effet, l'identification des domaines et actions majeures a permis la déclinaison de l'objectif global du Ministère en Objectifs stratégiques. Pour ce faire l'atelier a répertorié dans un tableau les différents objectifs stratégiques et les principales stratégies de mise en œuvre. Il s'est ensuite réservé de laisser à la commission 3 l'exercice qui consiste à identifier des lignes d'actions, d'autant que cet axe est pris en charge par le DSRP. Aussi, les actions majeures non prises en charge par le DSRP font l'objet d'un des résultats attendus de l'atelier 3.

### **3. Synthèse des discussions**

Suite au réglage des modalités d'organisation pratique de l'atelier 2, un débat a été ouvert par les participants qui ont tenu à clarifier d'abord certains concepts, à savoir les différences entre Mission, Objectif, Stratégie, Ligne d'action et activité. Cette mise à niveau a été utile par la suite des travaux, notamment quand il s'est agi de décliner l'objectif global que poursuit le Ministère, ainsi les objectifs stratégiques correspondants.

#### **3.1. Objectifs**

##### **Objectif général poursuivi par le MFDSSN**

Concevoir et mettre en œuvre des politiques familiales, de développement social et de solidarité destinées à renforcer la lutte contre la pauvreté et à assurer une amélioration des conditions de vie des populations sénégalaises particulièrement des groupes vulnérables.

##### **Objectifs stratégiques (OS)**

**OS1** : Assurer la promotion et la défense des droits fondamentaux des groupes vulnérables ;

**OS2** : Améliorer les conditions de vie des enfants en situations difficiles ;

**OS3** : Renforcer les initiatives de solidarité au profit des populations en détresse et des groupes sociaux défavorisés ;

**OS4** : Contribuer au renforcement des familles en vue de leur permettre de s'acquitter convenablement de leurs rôles de production et de socialisation ;

**OS5** : Améliorer le cadre, la qualité de vie et les conditions socio-économiques des communautés de base ;

**OS6** ; Appuyer les initiatives à la base par le renforcement de la participation et de la responsabilisation effective des populations au processus de développement par l'organisation, l'animation, la sensibilisation et la formation ;

**OS7** : Concevoir, mettre en œuvre et assurer la coordination opérationnelle du suivi/évaluation des politiques, projets et programmes de réduction de la pauvreté ;

**OS8** : Assurer un meilleur impact des projets et programmes de développement sur les conditions de vie des populations ;

**OS9** : Mettre en place un cadre favorable et incitatif des politiques sociales et de solidarité ;

**OS10** : Promouvoir une réadaptation appropriée à une bonne insertion socio-économique des personnes handicapées ;

**OS11** : Assurer la promotion sociale des anciens ;

**OS12** : Veiller à une prise en compte des besoins pratiques et intérêts stratégiques des femmes ;

**OS13** : Améliorer les moyens permettant d'atténuer la précarité des conditions de vie des pauvres et les aider à gérer les risques auxquels ils sont confrontés.

#### **4. Axes d'orientations stratégiques (AOS)**

**AOS 1** : Développement d'un cadre juridique, législatif et incitatif favorable à l'épanouissement des enfants, des femmes, des handicapés et de l'ensemble des groupes vulnérables (approche Droit) ;

**AOS 2** : Promotion du bien être familial ;

**AOS 3** : Amélioration des conditions de vie des familles (approche famille) ;

**AOS 4** : Développement d'un cadre partenarial/Partage entre Pouvoirs Publiques, Collectivités locales et partenaires au développement ;

**AOS 5** : Amélioration du statut socioéconomique des femmes (Approche Droit) ;

**AOS 6** : Promotion d'un environnement favorable au développement social ;

**AOS 7** : Renforcement et soutien à la dynamique de solidarité nationale ;

**AOS 8** : Développement de stratégies de communication sociale et de plaidoyer (IEC, Plaidoyer) pour la protection sociale et la gestion des risques sociaux ;

**AOS 9** : Renforcement des capacités (ressources humaines, matériels et financières du ministère) du département et des Organisations communautaires de base ;

**AOS 10** : Développement et amélioration des conditions d'accès aux services sociaux de base et aux services financiers ;

**AOS 11** : Protection / Réhabilitation / Prise en charge des groupes vulnérables ;

**AOS 12** : Prévention des fléaux sociaux, notamment chez les groupes vulnérables ;

**AOS 13** : Egalisation des chances consacrées par un dispositif législatif et réglementaire traduisant ainsi la volonté politique du Gouvernement de garantir aux handicapés les mêmes droits et obligations que leurs concitoyens ;

**AOS 14** : Mise en place effective d'un programme national de réadaptation à base communautaire ;

**AOS 15** : Amélioration sensible de la situation économique et de la condition sociale des personnes âgées ainsi que la sensibilisation sur la problématique du vieillissement en vulgarisant le principe « vieillir en bonne santé »

**AOS 16** : Capitalisation et valorisation des expériences (Modélisation, Suivi/ Evaluation périodique).

## **5.Recommandations**

La commission 2 a terminé ses travaux par les recommandations suivantes :

**R1** : Mettre en place un comité restreint au sein du MFDSSN chargé d'approfondir et de finaliser le présent avant-projet de document d'orientation stratégique ;

**R2** : Elaborer un plan de formation des agents avec un accent particulier sur la formation continue ;

**R3** : Impliquer l'ensemble des acteurs et communautés dans l'exécution des politiques, projets et programmes en vue d'un meilleur impact sur les groupes cibles ;

**R4** : Initier plus de conventions de partenariat entre le MFDSSN et les Collectivités locales et entreprises privées ;

**R5** : Plaider pour une prise en compte de la spécificité des personnes handicapées et personnes âgées dans l'élaboration et la mise en œuvre des politiques, projets et programmes de développement.

### **ATELIER N° 3**

## ESQUISSE D'UN PLAN D' ACTIONS DU MFDSSN

**Présidente** : Madame Codou NDIAYE CISSE, Directrice du CENAF

**Rapporteurs** : Aissatou MBAYE, Directrice du centre GINDI et Serigne Mbacké LOUM, Coordonnateur de la CPCSP

**Facilitateur** : Mamadou TALLA, consultant cabinet MGP Afrique

**Objectifs de l'atelier 3 :**

1. mettre en cohérence les plans d'opérations sectoriels des ex ministères de la famille et de la solidarité nationale, et du développement social
2. proposer d'autres actions majeures non prises en compte par le DSRP.

**Résultats attendus :**

- harmoniser les Plans d'Opérations Sectoriels (POS)
- identifier les nouvelles responsabilités pour l'exécution des activités convergentes
- identifier des stratégies de mise en œuvre des actions majeures

**I. DEMARCHE METHODOLOGIQUE :**

Suite à un débat participatif conduit par la Présidente, les participants ont retenu de travailler d'abord sur la mise en cohérence des POS et de procéder ensuite à l'identification des actions majeures non prises en compte par le DSRP.

Pour ce faire, l'atelier a retenu de répertorier dans un tableau les différentes lignes d'action qui font l'objet de convergence, d'identifier les cibles bénéficiaires et la structure opérationnelle responsable.

L'identification des actions majeures non prises en charge par le DSRP s'est faite sur la base d'une comparaison entre le contenu des POS et les missions du ministère en terme de satisfaction de la demande sociale. Une esquisse de plan d'action a été proposée pour décliner les actions identifiées en terme de stratégies et d'actions.

## II. REULTATS DES TRAVAUX DE L'ATELIER

### a) harmonisation des deux plans d'opérations et identification des nouvelles responsabilités

#### Plages de convergence

N°	Lignes d'action	MFSN	MDS
1	Appui aux structures de prise en charge des talibés	X	X
2	Lutte contre les pires formes de travail des enfants	X	X
3	Allégement du travail des femmes	X	X
4	Sensibilisation contre la drogue (toxicomanie)	X	X
5	Réinsertion sociale des enfants	X	X
6	Prise en charge des enfants en situation difficile	X	X
7	Renforcement des capacité des familles défavorisées à prendre en charge les enfants	X	X
8	Programme aînés	X	X
9	Accès des personnes handicapées aux moyens de production et à l'emploi	X	X

#### Tableau de mise en cohérence

Cibles / Secteurs	Lignes d'action	Structures responsables
Enfants	5, 6	DPDE
Femmes	3	DF
Anciens	8	DASSN
Handicapés	9	DASSN
Talibés	1	DPDE
Familles	7	DF
Santé	4	DASSN

NB. Les lignes qui ne font pas l'objet de convergence sont reprises sans aucune modification dans le nouveau POS.

## b) identification des stratégies de mise en œuvre des actions majeures

### Actions majeures identifiées :

1. prendre en charge les enfants de 0 à 3 ans
2. assurer la prise en charge des orphelins

entre services déconcentrés et collectivités locales et enfin de (iii) l'absence des partenaires au développement dans le cadre de cet atelier de réflexion.

Clôturent les travaux de la matinée, le modérateur général invitera les groupes de travail notamment le premier et le second, à intégrer les préoccupations de Madame la Ministre dans leur terme de référence.

#### **4.2.3. Présentation des plans d'opérations sectoriels relatifs au DSRP**

Les travaux de la première plénière se sont poursuivis l'après midi et ont porté essentiellement sur la présentation des plans d'opération des deux ex ministères et la constitution des trois groupes de travail.

Monsieur Serigne Mbacké LOUM, point focal DSRP pour le ministère et responsable de la cellule de planification du MFDSSN, commencera par rappeler tout le processus qui a conduit à l'élaboration du DSRP. De l'atelier de lancement pour l'élaboration du DSRP aux ateliers de validation des POS, il passera en revue la méthodologie et l'approche participative qui a toujours prévalu.

Il soulignera que l'atelier de mise en cohérence des POS, organisé par la cellule de suivi de la SRP, aura permis de mettre en exergue les plages de convergence entre les deux ex ministères autour de neuf lignes d'actions du DSRP.

Il terminera son exposé en parlant de la feuille de route (plan d'action devant être pris en charge par le MFDSSN) découlant de l'opérationnalisation, par la primature, du discours de déclaration de politique générale du Premier Ministre devant les Députés.

Le modérateur général, à la suite de l'exposé sur les plans d'opérations, invitera les participants à se constituer en trois groupes pour démarrer sans tarder les travaux d'atelier. A cet effet, il fera un commentaire sur les termes de référence de chaque groupe en prenant le soin d'y intégrer au besoin les préoccupations relevées par Madame le Ministre dans son deuxième intervention de la matinée

## **PLENIERE 2**

# PRESENTATION DES RAPPORTS D'ATELIER.

### **4.3. Plénière 2.**

#### **ATELIER 1**

Mise en place d'un dispositif  
organisationnel national et  
déconcentré adapté aux nouvelles  
missions du MFDSSN

## **ATELIER N° 1 :**

### **Mise en place d'un dispositif organisationnel national et déconcentré adapté aux nouvelles missions du MFDSSN.**

Modérateur : M. Babacar CISS

Rapporteurs : 1. Mme Fatoumata Guèye TOURE  
2. M. Léopold CARVALHO

Compte tenu de l'importance du groupe (33 personnes), la liste des membres de l'atelier 1 ne vous sera pas lu, mais sera annexée au présent rapport.

#### **I. RAPPEL DES TERMES DE REFERENCE**

##### **Objectif de l'atelier**

Sur la base des présentations et des discussions générales en plénière, l'atelier devait réfléchir sur le meilleur dispositif organisationnel et déconcentré à mettre en place pour la réussite des nouvelles missions assignées au MFDSSN

##### **Résultats attendus**

- Mettre en évidence les problèmes essentiels de fonctionnement inhérents à la création d'un nouveau ministère chargé de la Famille, du Développement social et de la Solidarité Nationale.
- Esquisser une proposition de schéma organisationnel national et déconcentré pour prendre en charge les questions soulevées plus haut .

#### **II. METHODOLOGIE**

L'atelier 1 s'est scindé en deux groupes pour :

Au niveau du groupe 1, (i) examiner le projet de décret dans la forme et dans le fond en rapport avec les lettres de mission initialement assignées par Madame la Ministre, (ii) dégager les missions de chaque direction et service, (iii) identifier les contraintes et besoins de chaque structure et (iv) présenter les profils des personnes ressources disponibles et à rechercher.

Au niveau du groupe 2, proposer un dispositif organisationnel approprié pour prendre en charge les missions du Ministère.

Observation générale : l'atelier a fait un constat sur la rédaction du projet de décret dont la formulation des missions n'était pas appropriée ce qui a conduit à la reformulation de certaines missions. Se référer au projet de décret portant organisation du MFDSSN.

### III. FORMULATION DES MISSIONS DES STRUCTURES DU MFDSSN

#### 3.1. Direction de la Famille

La Direction de la Famille est chargée de l'amélioration des conditions sociales, économiques et culturelles des cibles femme et famille.

A ce titre, elle a pour mission de :

**1. Promouvoir l'intégration des questions de genre dans les politiques, programmes et projets de développement en veillant à :**

- Elaborer et mettre en œuvre la politique d'équité et d'égalité entre les sexes .
- Renforcer les capacités des acteurs en genre et développement.
- Mettre en place des mécanismes opérationnels d'exécution, de concertation et coordination, suivi et évaluation des actions en faveur de l'équité et l'égalité entre les sexes.

**2. Assurer la promotion et la défense des droits de la femme et de la petite fille en veillant à :**

- Harmoniser la législation nationale avec la convention pour l'élimination de toute forme de discrimination à l'égard des femmes.
- Mettre en place l'Observatoire National des Droits de la Famille et du Sous-Observatoire des Droits de la Femme et de la Petite Fille.

**3. Assurer la promotion économique et sociale des femmes en veillant à :**

- Développer des projets et programmes en leur faveur.
- Superviser les projets et programmes ainsi créés.

**4. Assurer la promotion économique et sociale des familles en veillant à :**

- Impulser la mise en place de cadres de concertation, de réflexion, d'orientation et de capitalisation pour la promotion des familles.
- Développer des projets et programmes en faveur des familles.
- Participer à la politique de prise en charge des anciens et des groupes vulnérables en rapport avec la Direction de l'action sociale et de la Solidarité Nationale.

**5. Promouvoir la synergie des interventions en faveur des femmes et des familles en veillant à :**

- Mettre en place les mécanismes de coordination et de concertation avec les différents acteurs de la promotion de la femme et de la famille ainsi que les structures opérationnelles intervenant sur ces cibles (CENAF, DSDS, DPDE, DASSN/ FSN, CSA).

### **3.2. Direction de la Protection des Droits de l'Enfant :**

La Principale modification concerne la composition de la direction :

- La division de la promotion des droits de l'enfant
- La division de la protection des droits de l'enfant

### **3.3. Direction de l'Action Sociale et de la solidarité Nationale**

**Modifications apportées portent sur le 4<sup>e</sup> point**

- Organiser et coordonner les actions d'assistance rapide aux populations victimes de calamités naturelles

### **3.4. Direction du Développement Communautaire**

Les trois dernières missions de la direction ont été supprimées et le reste est sans changement

### **3.5. Direction des Stratégies de Développement Social**

**Proposition de reformulation des deux dernières missions :**

1. Amélioration du niveau de connaissance et d'information sur la situation des cibles du Ministère en veillant à :
  - Assurer la collecte, l'exploitation et la diffusion de la documentation produite et des expériences accumulées en matière de développement social
  - Réaliser des études et recherches ponctuelles sur la situation des groupes cibles
  - Mener les évaluations des stratégies mises en oeuvre par les services techniques du Ministère
  - Mettre en place un observatoire des politiques sociales
  - Mettre en place un système d'information
2. Renforcement des capacités des ressources humaines du Ministère

### **3.6. Commissariat à la Sécurité Alimentaire**

Aucune modification

### **3.7. Cellule de suivi et de Coordination des Projets et Programmes de Lutte contre la Pauvreté**

Aucune modification

### **3.8 Bureau de suivi et de coordination technique des Projets et Programmes**

Proposition de missions :

- Assurer la planification, la cohérence de la mise en œuvre du plan d'action du MFDDSN et du plan d'opérations sectoriel du DSRP en rendre compte.
- Assurer le suivi de directives présidentielles, primatoriales et ministérielles.
- Assurer la planification des activités du MFDDSN et en rendre compte régulièrement.

### **3.9 . Le Service de l'administration Générale et de l'Equipement**

Aucune modification

### **3.10. Le Centre National d'assistance et de Formation des Femmes ( CENAF)**

Proposition de reformulation sur la mission 2 :

- Renforcer les capacités organisationnelles des femmes
- Renforcer les compétences techniques et entrepreneuriales des femmes

### **3.11. L'Ecole Nationale des Travailleurs Sociaux Spécialisés**

Aucune modification

## **4. Missions des services déconcentrés aux niveaux régional et départemental**

Le MFDDSN sera appuyé dans l'exécution de ses missions par des Services au niveau régional et au niveau départemental.

A ce titre, il sera créé **11 Services régionaux** dénommés : Service régional de la Famille, du Développement Social et de la Solidarité Nationale et **34 Services départementaux** également dénommés : Service départemental de la Famille, du Développement Social et de la Solidarité Nationale.

Ces services auront pour mission de :

1. Assurer l'exécution des programmes du Ministère sur le terrain.
2. Assurer la synergie des interventions en faveur des groupes cibles du Ministère en mettant en place les cadres de concertation appropriés.
3. Impulser et coordonner les activités des populations à la base en faveur de la promotion des groupes cibles du Ministère.

## IV. ANALYSE DES MOYENS ET DES PROFILS DES DIRECTIONS ET DES SERVICES DECONCENTRES

### 4.1. MOYENS

Toutes les directions ainsi que les services déconcentrés ont fait l'analyse de leurs contraintes de fonctionnement et exprimé leurs besoins. Ceux -ci sont présentés sous forme de tableau qui sera annexé au présent rapport.

#### ➤ EXPRESSIONS DU COMMISSARIAT A LA SECURITE ALIMENTAIRE

Pour accomplir ses missions, le **CSA** dispose de certains points forts notamment :

- Existence d'un parc automobile de gros porteurs et de quelques véhicules légers de liaisons ;
- Existence de magasins céréaliers de stockage (**84.000 T**) répartis sur le territoire national ;

Mais ces points forts risquent d'être entamés par de fortes contraintes à savoir :

- Véhicules gros porteurs obsolètes entraîne une consommation excessive de carburant ;
- Inexistence de crédits de réhabilitation des magasins ;
- Sécurisation insuffisante des magasins (manque de clôture, agression du bâti par les populations riveraines) ;
- Faiblesse des moyens matériels (moyens de prévention contre incendie, de désinfection, de pesage mobiliers de bureau etc...)
- Ressources Humaines de qualité faibles et insuffisantes (renforcement en ingénieurs agronomes ou travaux agricoles statisticiens et mécaniciens et surveillants de travaux militaires) ;
- Inexistence de magasin dans la région de Ziguinchor ;
- Faiblesse de la capacité de stockage dans la région de Matam.

#### ➤ EXPRESSIONS DU BUREAU DE SUIVI ET DE COORDINATION TECHNIQUE DES PROJETS ET PROGRAMMES

##### A/ Disponible

En ressources humaines : Un (01) seul agent

En ressources matérielles : Un ordinateur sans imprimante

##### B/ Contraintes

Insuffisance des ressources humaines et lieu de travail non fonctionnel

##### C/ Besoins

- 01 spécialiste en planification
- 01 spécialiste en gestion et évaluation de projet
- 01 socio-économiste
- 01 secrétaire

- 03 ordinateurs, imprimante et onduleur
- 01 scanner
- 01 appareil photo-numérique
- 01 photocopieuse
- 4 meubles de rangement

➤ **EXPRESSIONS DE LA DIRECTION DE LA FAMILLE**

**A Personnel disponible**

- 1 Juriste
- 1 Inspecteur de l'animation
- 2 Médiateurs pédagogique
- 1 Sociologue
- 4 Maîtresses d'économie familiale rurale
- 1 Secrétaire
- 1 Maître d'enseignement technique professionnel

**B/ Difficultés et contraintes**

Insuffisance des ressources humaines, financières et matérielles ( ordinateur, chauffeur, bureaux ,véhicule etc.

**C/ Besoins**

- 10 ordinateurs
- 15 Bureaux
- 2 Véhicules
- 2 Chauffeurs
- 1 Photocopieuse
- 2 Frigo bars
- 1 Fontaine
- Affectation de 2 sociologues, et de 2 secrétaires

➤ **EXPRESSIONS DE LA DIRECTION DE LA PROTECTION DES DROITS DE L'ENFANT**

**En Ressources Humaines :**

- 3 Inspecteurs de l'animation
- 2 Travailleurs Sociaux
- 2 Maîtresses d'Economie Familiale
- 2 Ingénieurs Techniques de la Planification
- Un Juriste
- Un Educateur Spécialisé.

**En Matériels :**

- 10 Micro-Ordinateur
- 1 Micro Portable
- 1 Equipement Mobiliers de Bureau
- 1 Salle de conférence à équiper

- 1 Salle d'attente à équiper
- 5 Mobiliers complets
- 1 Photocopieuse grand modèle
- 2 Lignes téléphoniques dont une pour fax
- 2 Véhicules 4 X 4
- 4 Mobiliers de rangement
- 6 Climatiseurs Split
- Enfin des locaux déjà disponibles à réhabiliter.

## ➤ EXPRESSIONS DE LA DIRECTION DES STRATEGIES DU DEVELOPPEMENT SOCIAL

**Points Forts** : Existence d'une équipe d'appui technique multidisciplinaire capable de mener les études et recherches en fonction des besoins identifiés.

### **Ressources Humaines Disponibles**

- Ingénieur Statisticien Démographe
- Socio-économiste titulaire d'une maîtrise d'évaluation des projets
- Médiateur Pédagogique
- Monitrices d'Economie Familiale

### **Besoins Supplémentaires** **En Personnel**

- 1 Economiste
- 1 Sociologue / Socio-Economiste
- 1 Statisticien
- 1 Planificateur
- 1 Chauffeur
- 1 Secrétaire
- 1 Informaticien

### **En moyens Logistiques :**

- Véhicule Toyota Lancer
- Véhicule Toyota 4 X 4 (en panne)

### **En matériel Informatique :**

- 20 Micro-ordinateurs
- 3 Serveurs de grande puissance
- 1 Rétroprojecteur (et Accessoires)

### **En Mobilier de Bureau :**

- Salon pour Directeur
- Bureaux Ministre
- 20 tables pour micro ordinateurs

## **4.2. PROFILS DES PERSONNES RESSOURCES**

### **Disponibles**

#### **Niveau régional**

- Professeurs d'économie familiale
- Inspecteurs de l'animation
- Maîtresse d'économie familiale
- Assistants sociaux

#### **Niveau départemental**

- Inspecteurs de l'animation
- Maîtresse d'économie familiale
- Aides sociaux
- Agents techniques d'animation

### **Propositions**

Niveau régional : Hiérarchie A ou B avec 10 ans d'expérience professionnelle au moins

Niveau départemental : Hiérarchie B ou Brevet avec 10 ans d'expérience professionnelle au moins

## **V. PROPOSITION D'UN SCHEMA ORGANISATIONNEL AUX NIVEAUX NATIONAL ET DECONCENTRE**

### **5.1. AU NIVEAU CENTRAL : LES DIRECTIONS**

**La Direction de la Famille (DF) comprenant quatre divisions et un BAF:**

- DPSF : Division de la promotion du Statut de la Femme
- DPPF : Division de la protection et de la promotion de la Famille
- DPF : Division de la planification et de la formation
- BAF : Bureau Administratif et Financier

**La Direction de la Protection des Droits de l'Enfant (DPDE) comprenant deux divisions et un BAF**

- DDE : Division de la protection de l'Enfant
- DEP : Division Etude et Planification
- BAF : Bureau Administrative et Financière
- 

**Le groupe a recommandé :**

La suppression de la division de la petite enfance

### **La Direction de l'Action Sociale et de la Solidarité Nationale comprenant trois divisions et un BAF**

- DPS : Division de la Promotion Sociale des Personnes handicapées
- DS : Division des Secours
- DPSC : Division de la Prophylaxie Sociale et de la Coordination des CPRS
- BAF : Bureau Administratif et Financier

### **La Direction des Stratégies de Développement Social (DSDS)**

- La Direction est restée telle quelle, on ajoute la DAF

### **La Direction du Développement Communautaire (DDC) comprenant trois divisions et un BAF**

- Division : Animation
- Division : Etude et Suivi/ Evaluation
- Division : Appui aux ONG
- Bureau Administratif et Financier

## **5.2. AU NIVEAU DECENTRALISE : LES SERVICES DECONCENTRES**

Chaque Service au niveau régional et au niveau départemental sera dirigé par un Chef de service qui sera appuyé par quatre (04 ) coordonnateurs (trices). Les Coordonnateurs (trices) prévus sont ainsi identifiés :

- Coordinateur (trice) des activités féminines
- Coordinateur (trice) de la Famille et de l'Enfant
- Coordinateur (trice) groupes vulnérable et solidarité nationale
- Coordinateur (trice) des ONG

## **VI. RECOMMANDATIONS :**

### **Recommandation générale :**

Mettre en place un groupe de travail restreint au niveau du Ministère pour finaliser le décret portant organisation du MFDSSN.

### **Recommandations spécifiques :**

**R1 :** A l'article 1<sup>er</sup> et au paragraphe donnant la composition du Cabinet et de ses services rattachés, ajouter les services régionaux du MFDSSN.

**R2 :** Au chapitre 1<sup>er</sup> du décret, ajouter un article 6 précisant le missions des services régionaux et départementaux du MFDSSN.

**R3 :** Mettre en place, dans les meilleurs délais, une Unité Genre qui sera rattachée à la DF.

**R4** : Assurer l'expérimentation de l'approche programme au sein des directions à travers la mise en place de programmes.

**R5** : Trouver rapidement une solution à l'existence du personnel bénévole existant au niveau du Ministère.

**R6** : Renforcer le SAGE par un bureau de passation des marchés et un bureau de comptabilité matière et un bureau de gestion des ressources humaines.

**R7** : Préciser le rattachement institutionnel du Centre GUINDI.

**R8** : Utiliser les produits de l'ENTSS pour renforcer les ressources humaines du Ministère

**R9** : Renforcer les moyens humains, matériels et financier des différentes structures du Ministère à l'effet de garantir l'atteinte des résultats escomptés.

**R10** : Prévoir des indemnités de sujétion pour les chefs de service régionaux et départementaux.

Le Service de l'Administration Générale et de l'Equipement comprend :

- Un bureau de gestion ;
- Un bureau du courrier.

Le chef de Services de l'Administration et de l'Equipement est nommé par arrêté du Ministre de la Famille, du Développement Social de la Solidarité Nationale.

### **CHAPITRE III : AUTRES A ADMINISTRATIONS**

**Article 12** : Le Centre National d'Appui et de Formation des Femmes a pour missions de :

- Former les femmes en matière de santé, d'hygiène alimentaire, de vie familiale et de gestion de l'environnement ;
- Aider les femmes à parfaire leurs organisations ;
- Renforcer les compétences des femmes en technique de production, de commercialisation et en entrepreneuriat ;
- Appuyer les femmes pour l'élaboration de leurs projets et la recherche de financement ;
- Soutenir les femmes pour l'obtention des crédits en mettant à leur disposition un fonds de garantie ;

Le Directeur du Centre National d'Appui et de Formation des Femmes est nommé par décret parmi les agents de l'Etat de la hiérarchie A ou assimilée, sur proposition du Ministre de la Famille, du Développement Social et de la solidarité Nationale.

**Article 13** : L'Ecole Nationale des Travailleurs Sociaux Spécialisés est un établissement d'enseignement supérieur professionnel placé sous la tutelle du Ministre de la Famille, du Développement Social et de la Solidarité Nationale. Elle est chargée :

- La formation initiale en travail social spécialisée ;
- La formation de cadres supérieurs dans le domaine du travail social spécialisé ;
- La formation permanente des travailleurs sociaux et la recherche scientifique dans le domaine du travail social ;
- L'appui et le renforcement des capacités du personnel du Ministère de la Famille, du Développement Social et de la Solidarité Nationale.

**Article 14** : Le Ministre de la Famille, du Développement est chargé du présent décret qui sera publié au journal officiel.

Fait à Dakar, le

**Par le Président de la République**

**Abdoulaye WADE**

**Le Premier Ministre**

**Idrissa SECK**

#### 4.2.2. Présentations des stratégies.

La présentation du CT1 a permis de passer en revue les missions générales du MFDSSN ainsi que celles dévolues aux différentes structures ; par la suite, il a incombé aux responsables de ces dernières de présenter les stratégies retenues pour la mise en œuvre efficace et efficiente des missions.

C'est ainsi que sont succédés au micro les responsables de la DF, de la DASSN, de la DPDE, de la DDC, de la Division des Stratégies, de la CSA, du SAGE, du FSN, de l'ENTSS, du CENAF, de la Cellule de Planification et de Coordination, de la Cellule de Communication et d'Information et enfin de la CSO-PLCP. (Voir présentations jointes en annexe).

- **Pour la DF**, la stratégie repose principalement sur une bonne organisation apte à permettre:
  - Une mise en place d'un système de financement accessible pour permettre la réalisation des AGR
  - Le renforcement des capacités techniques et managériales des bénéficiaires
  
- **Pour la DASSN**, la stratégie d'intervention repose est basée sur :
  - Les études et recherches sur les problèmes sociaux (handicapés, questions de vieillissement, enfants déshérités, toxicomanie, etc.)
  - La Sensibilisation, l'information et la communication à travers l'organisation de journées, de campagnes, etc.
  - L'amélioration des conditions d'accès des populations déshéritées aux services sociaux de base (prise en charge frais médicaux, octroi d'appareils auditifs, orthopédiques, etc.)
  - La mise en place de mécanismes d'AGR et subventions aux associations, etc.
  - La mise en place de filets de sécurité et
  - Le développement des ressources humaines.
  
- **Pour la DPDE**, la stratégie est axée :
  - Sur une bonne organisation interne basée sur une bonne planification
  - La création de réseautage des organisations favorables à la participation des enfants
  - La mise en place de cadres de partenariat dynamique pour l'amélioration des conditions des enfants

- **Pour la DDC**, la stratégie est basée sur un partenariat dynamique qui épouse les formes des différents catégories d'acteurs que sont:
  - L'administration centrale et déconcentrée
  - Les collectivités locales
  - Les projets et programmes de développement
  - Les ONG et les OCB
  
- **Pour la Cellule de Planification de Coordination** et de suivi des projets et programmes, la stratégie repose sur :
  - La création de richesses
  - Le renforcement des capacités et la promotion des services sociaux de base
  - L'amélioration des conditions de vie des groupes vulnérables
  - Un dispositif de mise en œuvre et de suivi évaluation participatif et décentralisé
  
- **Pour le CSA**, la stratégie repose sur :
  - dans le cadre de la régulation des marchés,
    - les interventions physiques au travers des achats et des transferts/ventes de céréales
    - le système d'information sur les marchés (SIM), principal outil de la régulation, qui a pour rôle de suivre l'évolution des paramètres (prix, quantités, offres, demandes) et d'en informer régulièrement, en temps réel, les acteurs des marchés (producteurs, commerçants, consommateurs, Etat et ses partenaires, etc..) en vue de prises de décisions.
    - La régulation du marché national des céréales par le CSA consiste notamment à l'achat des excédents de céréales locales dans les zones de production, au stockage et éventuellement à la vente dans les zones déficitaires.
  - dans le cadre de la gestion de stocks ou de fonds de sécurité alimentaire ;
    - la conservation de produits alimentaires du CSA ou des partenaires au développement dans le cadre de programmes spécifiques (cantines scolaires, alphabétisation, food for work,..).
    - la mise à la disposition des populations en situation difficile des aides alimentaires dans le cadre des programmes d'urgence d'assistance.

- **Pour le SAGE**, la stratégie est basée sur une bonne organisation interne qui permette un traitement rapide des dossiers
- **Pour le FSN**, la stratégie repose essentiellement sur :
  - des études du milieu pour identifier les villages de solidarités à créer
  - un manuel de procédures comme outil de gestion mais également de communication
- **Pour l'ENTSS**, la stratégie est principalement basée sur la formation de cadres de qualité mais également sur les études et recherches de solution pour répondre à la demande sociale.
- **Pour le CENAF**, la stratégie s'articule autour des points suivants :
  - Participation et responsabilisation des femmes et des organisations de femmes
  - Développement d'un esprit de solidarité par la participation des organisations de femmes spécialisées
  - Sponsoring des ONG
  - Partenariat avec les structures, projets et programmes du ministère
  - développement de la fonction service
- **Pour la Cellule de Communication et d'Information**, la stratégie repose sur :
  - La médiatisation des activités du Ministère par l'organisation de conférence, de tables rondes, d'émissions inter actives, etc.
  - L'utilisation des médias à travers des communiqués
- **Pour la Cellule de Suivi des projets et programmes de lutte contre la pauvreté**, La stratégie d'intervention épouse les principes directeurs qui régissent la mise en œuvre du DRSP et des projets et programmes de lutte contre la pauvreté à savoir :
  - le Faire-Faire,
  - l'approche genre,
  - la décentralisation,
  - la transparence,
  - la pérennisation et la durabilité,
  - l'approche participative:

Prenant la parole, le modérateur général reviendra sur le brillant plaidoyer du Directeur de l'ENTSS qui disait que le département ne profitait pas assez des opportunités offertes par son école, contrairement aux pays de la sous région qui absorbent plus de 80% des produits de l'école.

Egalement, le modérateur général, résumera les différentes présentations relatives aux missions et stratégies en relevant :

- l'adoption par certains d'une stratégie de partenariat pouvant épouser les formes des différents catégories d'acteurs. (Ex : DDC)
- la mise en œuvre d'une stratégie d'opérationnelle basée sur le faire- faire (Ex : FSN, CSO-PLCP)
- l'adoption d'une stratégie basée sur la recherche de synergie
- la mise en œuvre d'une stratégie basé sur l'information (collecte, traitement, recherche)
- l'adoption d'une stratégie basée sur le développement des ressources humaines (Ex :ENTSS)
- l'adoption d'une stratégie basée sur l'appui conseil (ex : cellule de suivi, de planification)

Réagissant la première, suite aux différentes présentations, Madame la Ministre, se félicitera de la clarté des présentations et invitera certains responsables n'ayant pas produits de documents au respect des règles établies, à savoir présenter un rapport écrit. Elle invitera l'ensemble des participants à réfléchir sur les aspects suivants :

- faire des propositions d'amélioration des missions énoncées ;
- mettre en exergue les similitudes résultant de la fusion des deux ministères et éventuellement supprimer les redondances ;
- revoir les missions de la Direction de la Famille en tenant compte des concepts d'équité et d'égalité en matière de genre ;
- réfléchir sur le meilleur dispositif organisationnel du ministère en tenant compte de la structuration (par exemple programmes en lieu et place de divisions) mais également de l'articulation entre les services ;
- faire l'état des lieux, identifier les besoins en renforcement des capacités du personnel mais également des moyens et outils de travail des services.

A la suite de Madame la Ministre, le modérateur principal tendra le micro à quelques participants pour des questions de clarification. Ces questions ont porté pour l'essentiel sur les points suivants : (i) la présence du niveau déconcentré n'a pas été sentie au cours des présentations , (ii) la nécessité de tenir compte, dans l'élaboration des stratégies, du transfert de certaines compétences aux collectivités locales dans le cadre de la politique de décentralisation et des rapports à établir

- Organiser et coordonner les actions d'assistance rapide aux populations victimes de calamités naturelles ;
- Etudier les voies et moyens d'une prophylaxie sociale efficace pour l'élaboration et la mise en œuvre d'une stratégie d'Information, d'Education et de Communication (IEC) ;
- Promouvoir l'insertion socio-sanitaire des groupes vulnérables à travers des projets et programmes ;
- Orienter et suivre les programmes d'action sociale mis en œuvre par les partenaires, les associations ainsi que tout intervenant dans ce domaine.

La Direction est composée de :

- *la Division Promotion Sociale des Personnes Handicapées ;*
- *la Division des Secours ;*
- *la Division des Centre d'Education non conventionnelle ;*
- *la Division de la prophylaxie sociale et de la Coordination des CPRS.*

Le Directeur de l'Action Sociale et de la Solidarité Nationale est nommé par décret parmi les agents de l'Etat de la hiérarchie A ou assimilée sur proposition du Ministre de la Famille, du Développement Social et de la Solidarité Nationale.

**Article 9 : La Direction des Stratégies de Développement Social est chargée de :**

- Concevoir et mettre en œuvre les différentes stratégies (conventionnelles et non conventionnelles) de développement social visant l'amélioration des conditions de vie des populations ;
- Promouvoir la recherche-action en matière de développement social en milieu rural et urbain ;
- Collecter, exploiter et diffuser la documentation produite et les expériences accumulées en matière de développement social ;
- Participer à l'évaluation de l'impact des stratégies mises en œuvre par les services techniques du Ministère.

La Direction des Stratégies de Développement Social comprend :

- *la Division Etudes et Suivi des Politiques de Développement social*, chargée de concevoir et réaliser les études, capitaliser les expériences en matière de développement social, procéder au suivi et à l'évaluation des progrès réalisés dans l'atteinte des objectifs des engagements internationaux du Gouvernement et élaborer les stratégies des secteurs sociaux de développement ;
- *la Division de la Prospective*, chargée de la définition du cadre opérationnel susceptible de renforcer les performances des différentes sphères opérationnelles du Ministère ;

- *la Division Collecte, gestion et diffusion des statistiques sociales, chargée de la conception, de la mise en œuvre et de l'exploitation de l'observatoire social.*

Le Directeur des Stratégies de Développement Social est nommé par décret parmi les agents de l'Etat de la hiérarchie A ou assimilée sur proposition du Ministre de la Famille, du Développement Social et de la Solidarité Nationale.

**Article 10 : La Direction du Développement Communautaire est chargée ;**

- d'appuyer les initiatives à la base en vue d'une participation effective des populations au processus de développement ;
- de mettre en œuvre les actions d'animation pouvant permettre la mobilisation sociale, l'éducation, l'organisation, la sensibilisation, la formation et la participation des populations autour des politiques, programmes et projets nationaux et régionaux de développement ;
- de veiller à la cohérence , à la coordination et à l'évaluation des activités des Organisations Non Gouvernementales (ONG) et Organisations Communautaires de Base (OCB) sur toute l'étendue du territoire nationale ;
- de mettre en place un répertoire des organisations régulièrement mis à jour et une base de données nécessaires à une meilleure information sur leurs actions et leurs zones d'intervention ;
- d'apporter un appui-assistance-conseil aux organisations Communautaires de Base ;
- de réaliser des études pouvant déboucher sur des orientations et actions opérationnelles en matière d'animation et de développement communautaire.

La Direction du Développement Communautaire comprend :

- *la Division Animation*, chargée d'encadrer les populations, de les sensibiliser, de les former et des les infirmer sur les projets et programmes exécutés au niveau de la base par les techniques d'IEC, d'élaborer des documents de projet au profit des Organisations Communautaires de Base ;
- *la Division Appui aux Organisations Non Gouvernementales*, chargée de mettre à jour les répertoires des ONG, de traiter les dossiers des avantages fiscaux et douaniers, de suivre et d'évaluer les programmes des ONG ;
- *la Division des Etudes*, chargée de concevoir les outils de suivi -évaluation, de coordonner les missions d'évaluation des programmes d'investissement menées par le Gouvernement, de gérer la base de données sur les ONG et d'élaborer un rapport annuel sur les ONG.

Le Directeur du Développement Communautaire est nommé par décret parmi les agents de l'Etat de la hiérarchie A ou assimilée sur proposition du Ministre de la Famille, du Développement Social et de la Solidarité Nationale.

**Article 11 : Le Service de l'Administration Générale et de l'Équipement est chargé de l'Administration et de la gestion du personnel, des crédits et du matériel.**

REPUBLIQUE DU SENEGAL  
Un Peuple – Un But – Une Foi

REPUBLIQUE DU SENEGAL  
Un Peuple-Un But-Une Foi

**Projet de Décret portant organisation du  
Ministère de la Famille, du Développement  
Social et de la Solidarité Nationale**

**LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,**

Vu la Constitution, notamment en ses articles 43 et 76 ;

Vu la loi n° 90-07 du 28 juin 1990 relative à l'organisation et au contrôle des entreprises du secteur parapublic et au contrôle des personnes morales de droit privé bénéficiant du concours financier de la puissance publique ;

Vu le décret n° 2003-977 du 02 septembre 2003 portant répartition des services de l'Etat et du contrôle des établissements publics, des sociétés nationales et des sociétés à participation publique entre la Présidence de la République, la Primature et les ministères ;

Vu le décret n° 2003-665 du 25 août 2003 portant nomination du Premier Ministre ;

Vu le décret n° 2003-666 du 27 août 2003 portant nomination des Ministères, modifié par le décret n° 2003-671 du 28 août 2003 ;

Sur le rapport du Ministre de la Famille, du Développement Social et de la Solidarité Nationale ;

**DECRETE**

**Article Premier** : Le Ministère de la Famille, du Développement Social et de la Solidarité Nationale comprend :

**1°) Cabinet et Services rattachés :**

- Commissariat à la Sécurité Alimentaire ;
- Inspection des Affaires Administratives et Financières ;
- Cellule de Suivi et de Coordination des Projets et Programmes de Lutte contre la Pauvreté ;
- Bureau de Planification Sectorielle (BPS).

**2°) Directions**

- Direction de la Famille ;
- Direction de la Protection des Droits de l'Enfant ;
- Direction de l'Action Sociale et de la Solidarité Nationale ;
- Direction des Stratégies de Développement Social ;

- Direction du Développement Communautaire ;
- Service de l'Administration Générale et de l'Équipement.

### **3°) Autres Administrations**

- Fonds de Solidarité Nationale
- Centre Nationale d'Appui et de Formation des Femmes (CENAF) ;
- Ecole Nationale des Travailleurs Sociaux Spécialisés (ENTSS).

## **CHAPITRE I : CABINET ET SERVICES RATTACHES**

**Article 2 : Le Commissariat à la Sécurité Alimentaire** est chargé de :

- Contrôler et évaluer les stocks de vivres disponibles et prévenir les ruptures dans l'approvisionnement des magasins ;
- Etudier le marché en liaison avec les services concernés dans le cadre de la régulation du marché des céréales locales en vue de proposer aux autorités compétentes des mesures appropriées à exécuter par le Commissariat à la Sécurité Alimentaire même ou par d'autres services publics ou par le secteur privé ;
- Procéder à l'entretien des magasins de stockage ;
- Assurer l'organisation et la coordination des interventions rapides auprès des populations sinistrées ou victimes de calamités ;
- Coordonner la recherche et assurer la gestion des aides alimentaires provenant des pays étrangers, des organisations internationales gouvernementales ou non gouvernementales, des organismes publics et privés nationaux ou étrangers ainsi que des particuliers sur les plans ; programmation, réception, commercialisation et/ou distribution ;
- Entreprendre ou participer à toute activité de promotion des céréales locales tant au niveau de l'action sur le marché qu'au niveau de la transformation ;
- Assurer la gestion d'un fonds et/ou d'un stock de sécurité dont le volume, la composition et les modalités de gestion sont à définir en relation avec les autres organismes et services impliqués ;
- Entreprendre ou participer à l'élaboration de toutes politiques de sécurité alimentaire.

Le Commissariat à la Sécurité Alimentaire est dirigé par un Directeur nommé par décret parmi les agents de l'Etat de la hiérarchie A ou assimilée, sur proposition du Ministre de la Famille, du Développement Social et de la Solidarité Nationale.

**Article 3 : L'Inspection des Affaires Administratives et Financières** a pour mission de mener, sur instruction du Ministre de la Famille, du Développement Social et de la Solidarité Nationale, des missions internes sur le plan administratif et financier.

A cet effet, elle est chargée de :

- Faire des investigations sur pièces et sur place dans les directions et services de manière inopinée ou non selon un programme annuel d'au moins trois missions ;
- Veiller au bon fonctionnement des services du Ministère sur le plan de l'organisation et sur le plan de la gestion ;
- Présenter des rapports sur les résultats des investigations menées au cours des missions d'inspection ;
- Faire des suggestions et des recommandations en vue d'un meilleur fonctionnement des services.

**Article 4 : La Cellule de Suivi et de Coordination des Projets et Programmes de Lutte contre la Pauvreté a pour missions de :**

- Superviser, pour le compte du Ministère, les Projets mis en œuvre dans le cadre du Programme National de Lutte contre la pauvreté ;
- Coordonner pour le compte du Ministère les missions de suivi et/ou de supervision des partenaires au développement dans le cadre des projets et programmes de lutte contre la pauvreté et d'en rendre compte ;
- S'assurer de la synergie de toutes les actions des intervenants et proposer, le cas échéant, des mesures de correction ;
- Elaborer et tenir à jour une cartographie de la pauvreté et des interventions dans ce domaine ;
- Elaborer pour le compte du MFDSSN des politiques et stratégies pertinentes de lutte contre la pauvreté ;
- Capitaliser les réussites des projets et programmes de lutte contre la pauvreté afin de les faire investir dans d'autres interventions ;
- Suivre, évaluer et établir un rapport trimestriel sur l'état d'exécution des projets et programmes de lutte contre la pauvreté ;
- Coordonner et suivre les activités des Comités de Pilotage ou assemblées Générales des différents projets et programmes du Ministère intervenant dans la Lutte contre la Pauvreté.

**Article 5 : Le Bureau de Planification Sectorielle (BPS) a pour mission de :**

- Suivre les directives présidentielles, primatorales et ministérielles ;
- Assurer la planification, la cohérence et la mise en oeuvre du Plan d'Action Sectoriel du Ministère et en rendre compte.

- Planifier les activités de mobilisation sociale et les événements spéciaux et veiller à leur bonne exécution ;
- Suivre les engagements ministériels ;
- Assurer les relations avec les services déconcentrés, suivre leurs activités et en rendre compte ;

## **CHAPITRE II : DIRECTIONS ET SERVICES**

**Article 6 :** La Direction de la Famille est chargée de l'amélioration des conditions sociales, économiques et culturelles des familles, de la définition du cadre juridique de la famille, de la mise en œuvre d'un programme sur des questions morales d'importance et sur les rôles et responsabilités des femmes dans la société et de favoriser les échanges.

La Direction est composée de :

- *la Division de la Famille ;*
- *la Division de Femme ;*
- *la Division Planification, Recherche et Formation.*

Le Directeur de la Famille est nommé par décret parmi les agents de l'Etat de la hiérarchie A ou assimilée sur proposition du Ministre de la Famille, du Développement Social et de la Solidarité Nationale.

**Article 7 :** La Direction de la Petite Enfance et des Droits de l'Enfant est chargée de l'intégration des jeunes enfants dans la vie familiale et sociale, de l'exécution de la politique définie en matière de protection et de promotion des droits de l'enfant par la création d'un environnement social et juridique favorable à son développement harmonieux.

La Direction est composée de :

- *la Division de la Promotion et de la protection des Droits de l'Enfant ;*
- *la Division de la Petite Enfance ;*
- *la Division des Etudes, de la Planification et du Suivi.*

Le Directeur de la Petite Enfance et des Droits de l'Enfant est nommé par décret parmi les agents de l'Etat de la hiérarchie A ou assimilée sur proposition du Ministre de la Famille, du Développement Social et de la Solidarité Nationale.

**Article 8 :** La Direction de l'Action Sociale et de la Solidarité Nationale est chargée :

- Collecter et exploiter toutes les informations nécessaires à l'étude et à la résolution des problèmes sociaux ;
- Elaborer les textes législatifs et réglementaires relatifs à l'action sociale et veiller à leur application ;
- Impulser et coordonner les programmes de recherche en matière d'action sociale ;

Toutefois, l'analyse de la nature et des mandats des mécanismes mis en place, par rapport au contexte socio-économique actuel avec ses enjeux et défis multiples, nous oblige à relativiser leurs performances et impact.

C'est pourquoi, le Chef de l'Etat son Excellence Maître Abdoulaye WADE et son Premier Ministre, Idrissa SECK, l'ont bien compris, en procédant à un recentrage des missions, structures et moyens suivant une approche plus globale et intégrée.

Cette vision constitue pour nous un nouveau challenge et postule aujourd'hui, plus que par le passé, une introspection individuelle et collective, sur notre façon de concevoir et d'assurer nos rôles et responsabilités dans la société et dans nos structures d'intervention comme nous y invite du reste, le Chef de l'Etat, dans ce mois béni du Ramadan.

Les inondations auxquelles nous sommes souvent confrontés et le Naufrage du Bateau le « Joola » avec leurs conséquences dévastatrices, démontrent s'il en était encore besoin, les limites objectives de nos capacités d'anticipation, la faiblesse de nos systèmes d'alerte rapide et d'organisation pour parer à tous les Risques Sociaux Majeurs et faire face à une Demande Sociale sans cesse exigeante.

En décidant de formuler et de mettre en œuvre de manière participative un Document de Stratégie de Réduction de la Pauvreté, le Gouvernement entend proposer une nouvelle vision du Développement du pays articulant la Croissance Economique et la Lutte contre la Pauvreté dans une perspective d'équité de genre et de Solidarité agissante entre les différentes parties du territoire et classes d'âge.

Je suis persuadée que vous mesurez, comme moi, l'importance des enjeux et des défis auxquels notre pays est confronté et l'impérieuse nécessité pour nous tous et toutes, de faire preuve de plus d'engagement et d'initiatives porteuses d'efficacité, de réalisme et de solidarité dans nos missions respectives.

S'il doit exister, de mon point de vue, comme dirait l'autre « un climat de mobilisation de ferveur spécifique au changement de siècle, voire au syndrome millénariste », au sens positif du terme, c'est bien dans la lutte volontaire et permanente en faveur de la Promotion de la Famille, du Développement Social et de la Solidarité Nationale, qu'il doit trouver à s'incarner.

L'ajustement social, après l'ajustement économique et financier et l'émergence d'une société solidaire doit constituer les Clefs de voûte de notre nouveau paradigme du Développement.

Je souhaite très fortement que vos travaux débouchent sur des recommandations pertinentes, aussi bien sur la vision de Développement, de notre secteur que sur les stratégies d'intervention et le dispositif d'organisation national et décentralisé.

Je vous y invite et vous adresse mes ferventes prières en ce mois béni de Ramadan, ainsi qu'à vos familles respectives.

Je déclare ouvert l'Atelier de Réflexion sur le Nouveau Cadre Institutionnel du Ministère de la Famille, du Développement Social et de la Solidarité Nationale et vous remercie de votre aimable attention.

## **PLENIERE 1**

# PRESENTATION DES RAPPORTS INTRODUCTIFS

## 4.2. Plénière 1.

Cette session a été consacrée à la présentation des rapports introductifs proposés aux participants et portant sur :

- la présentation par le Conseiller Technique N°1 (CT1) du décret 2003-720 relatif aux attributions du MFDSSN et du projet de décret portant organisation du Ministère.
- La présentation par chaque responsable de structure au niveau nationale des stratégies retenues pour la mise en œuvre de la mission et l'atteinte des résultats attendus.

### 4.2.1. la présentation du CT1

REPUBLIQUE DU SENEGAL  
Un Peuple-Un But-Une Foi

**Décret N° 2003 – 720**  
**Relatif aux attributions du**  
**Ministère de la Famille, du**  
**Développement Social et de la**  
**Solidarité Nationale**

**Le Président de la République,**

Vu la Constitution, notamment en ses articles 43 ? 53 et 76 ;  
Vu le Décret N° 2003 –665 du 25 Août 2003 portant nomination du Premier Ministre ;  
Vu le Décret N° 2003 – 666 du 27 Août 2003 portant nomination des Ministres modifié par le décret N° 2003 – 671 du 28 Août 2003 ;  
Vu le Décret N° 2003 –677 du 02 Septembre 2003 portant répartition des services de l'Etat et du contrôle des établissements publics, des sociétés nationales et des sociétés à participation publique entre la Présidence de la République, la Primature et les Ministères ;

Sur proposition du Premier Ministre,

**DECRETE :**

**Article Premier :** Sous l'autorité du Premier Ministre, le Ministère de la Famille, du Développement Social et de la Solidarité Nationale prépare et met en œuvre la politique arrêtée par le Chef de l'Etat en matière de politique familiale, de Développement Social et de la Solidarité entre les Sénégalais.

avant adoption par la plénière des résultats ainsi que des principales recommandations sous réserve de minimes corrections.

## **2.5. Clôture.**

La dernière plénière du séminaire a permis de restituer les résultats des travaux de l'atelier n°:1 qui a porté sur la Mise en place d'un dispositif organisationnel national et déconcentré adapté aux nouvelles missions du MFDSSN.

A la suite des discussions qui ont suivie cette dernière restitution, L'allocution de clôture a été prononcée par Monsieur Baye Niasse Cissé, Conseiller Technique N°1 au MFDSSN, mais auparavant, le Modérateur Général est intervenu pour tirer un premier bilan du séminaire en termes d'atteinte des résultats attendus et du déroulement général.

### III

## PARTICIPATION

Le séminaire a regroupé, au total, 73 participants, dont 21 femmes, représentant les différentes catégories de responsables au niveau national et régional :

- 22 participants provenant des services régionaux
- 10 participants provenant du Cabinet du Ministre
- 11 participants de la CSO-PLCP (organisateur du séminaire)
- 22 participants provenant des directions et projets
- 04 participants provenant de l'AFDS (bailleur de fond)
- 03 consultants modérateurs du Cabinet MGP Afrique

Les listes de présence aux plénières et aux ateliers sont jointes en annexe.

L'analyse de la participation démontre le souci de l'organisateur à associer à cette réflexion stratégique toutes les composantes du MFDSSN, à travers leurs principaux responsables (représentation des structures des deux ex ministères ce qui explique en partie la présence de 22 responsables régionaux). En effet, l'organisateur recherche par cette diversification de la participation à créer les conditions d'une meilleure appropriation, par les participants, des résultats issus des travaux à travers l'implication directe au processus de réflexion.

## IV

# RESULTATS DES TRAVAUX

#### **4.1. Cérémonie d'ouverture.**

##### **4.1.1. Allocution de Monsieur Ousmane KA** **Coordonnateur de la Cellule de Suivi Opérationnel des** **Projets et Programmes de Lutte contre la Pauvreté.**

Madame la Ministre,  
Chers Collègues

---

Madame la Ministre,

Votre décision de nous confier l'organisation de cet atelier de Réflexion sur le Nouveau Cadre Institutionnel nous reconforte à plus d'un titre.

Il constitue en effet pour tous les collègues ici présents, un important exercice de réflexion stratégique sur notre vision de développement, de renforcement des principes et pratiques démocratiques ainsi qu'un moment fort opportun de retrouvailles et de communion destiné à répondre avec efficacité aux exigences de la demande sociale.

Comme vous le savez Madame la Ministre, notre Ministère est le réceptacle et le point de convergence de toutes les aspirations de tous les segments et corps du tissu social de notre pays.

Pour vous raconter une anecdote, l'autre jour, au cours du Forum du Conseil Régional de Saint-Louis, un groupe de femmes leaders m'a interpellé en me demandant de vous transmettre leurs besoins pratiques et stratégiques en tant que veuves.

Nous devons donc avoir des réponses concrètes à tous ces besoins.

C'est pourquoi nous devons plus que par le passé nous organiser et agir avec efficacité.

Nous voudrions ici vous exprimer au nom de tous les collègues ici présents, notre engagement patriotique et notre disponibilité agissante pour la réussite de votre exaltante mission à la tête de ce département.

Je vous remercie de votre aimable attention.

**4.1.2. Allocution de Madame Awa Gueye Kébé**  
**Ministre de la Famille, du Développement Social**  
**et de la Solidarité Nationale**

Mesdames, Messieurs les Conseillers (ères) Techniques,  
Mesdames, Messieurs les Directeurs Nationaux,  
Directeurs et Coordonnateurs de Projets  
Mesdames, Messieurs les Inspecteurs Régionaux

-----  
C'est avec un réel plaisir que je préside aujourd'hui cet important Atelier de Réflexion sur le Nouveau Cadre Institutionnel de notre Ministère.

En effet, l'une des innovations majeures du récent remaniement ministériel aura été, sans aucun doute, le recentrage du mécanisme institutionnel de Promotion de la Famille, du Développement Social et de la Solidarité Nationale.

Comme vous le savez, depuis plusieurs années, différentes approches institutionnelles en matière de promotion des groupes vulnérables que sont les Femmes, les Enfants, les Personnes Âgées et les Handicapés, ont vu le jour. Cette évolution contrastée, qui, il faut le reconnaître, n'est pas seulement propre au Sénégal, a été souvent influencée par les perceptions et intérêts stratégiques que les pouvoirs publics avaient du rôle et de la place de ces cibles dans la société mais également par des engagements souscrits lors des Sommets Mondiaux.

L'institutionnalisation de ces mécanismes s'articulait, en effet autour de Secrétariats d'Etat, Ministères délégués ou Ministères Pleins, avec des missions jadis centrées sur l'élévation du niveau de conscience et d'émancipation des groupes cibles, la mobilisation sociale, la protection de droits.

Cette perception institutionnelle a eu également à déterminer fortement les critères de dotations en moyens humains, financiers et matériels de ces mécanismes. Malgré tout, de manière générale, les différentes stratégies mises en œuvre ont beaucoup contribué à l'élévation du niveau de conscience et d'engagement des groupes cibles autour d'objectifs spécifiques précis.